

Une bêche-de-mer antique La langue des marchands à Tyr à la fin du XIII^e siècle

Daniel Arnaud – EPHE-Sorbonne, Paris

Les fouilles de Ras Shamra ont mis au jour treize lettres, complètes ou fragmentaires¹, provenant de Tyr et écrites, non dans un babylonien "périphérique", mais dans une langue particulière, qui répond parfaitement à ce que les linguistes appellent "bêche-de-mer". Ce terme est préférable, à mon avis, à celui de "pidgin" ou de "sabir"². L'usage courant attribue, en effet, à ces deux mots une valeur dépréciative; mais la raison essentielle est l'étymologie; celle du premier renvoie à l'anglais³, celle du second aux langues romanes. Or, ce que parlent les marchands à Tyr est à peu près totalement sémitique. On s'en tiendra donc à cette appellation, malgré ce qu'elle peut avoir de non familier et d'insolite⁴.

Ce *corpus* est homogène. Il l'est pour les lieux où il était conservé: il provient entièrement en dernier ressort de la "maison d'Ourtenou", à l'exception de 2.1.1.2, ramassé on ne sait où. Aucune donnée, ni interne ni externe, certes ne permet de lui attribuer une date précise, mais, comme pour Ourtenou, la fixer à la fin de l'existence du site est tout à fait vraisemblable, et d'ailleurs suffisant pour mon propos. Chronologiquement, c'est ainsi la première bêche-de-mer découverte avant le Moyen-Age, mais l'on soupçonnait depuis longtemps l'existence vraisemblable de dialectes de ce genre dès l'Antiquité⁵.

Son ancienneté rend, à l'évidence, définitivement impossible toute enquête de type ethnologique; ainsi, aujourd'hui, par un paradoxe inévitable, ce qui n'exista surtout alors que comme un *medium oral* ne

1. Voir le Tableau-annexe.

2. Le mot est une plaisanterie, due à deux journalistes de "L'Algérien", daté du 11 Mai 1852, et n'est pas une création scientifique.

3. Remarques sur son étymologie dans D. Decamp, "Introduction: the Study of Pidgin and Creole Languages", D. Hymes (ed.), *Pidginization and Creolization of Languages*, Cambridge 1971 (désormais cités: Decamp, et Hymes, *Pidginization and Creolization*), p. 15.

4. Même si "bêche-de-mer", en anglais *beach-la-mar*, provient du portugais *bicho do mar* ("bête de mer"). Pour la définition et l'étymologie (avec la bibliographie ancienne) voir O. Jespersen, *Language, its Nature, Development and Origin*, Londres 1922, p. 216 (désormais cité: Jespersen, *Language*).

5. Sur l'absence de données, qui ont pourtant existé, voir R. A. Hall, *Pidgin and Creole Languages*, Ithaca et Londres 1966, p. 3 (cité désormais: Hall, *Pidgin and Creole Languages*) et F. C. Southworth, "Detecting Prior Creolisation", Hymes, *Pidginization and Creolization*, p. 255.

nous est plus accessible que par de l'écrit, avec ce que cela suppose de mise en forme, de "toilette" du parler vivant et spontané⁶. Aussi, devons-nous commencer par un court développement sur les graphies.

L'influence de l'écriture alphabétique et celle aussi de l'écriture égyptienne se manifestent peut-être dans l'emploi de TUP pour /tap/ (c'est-à-dire tap_x), pour lú TUP-*pí-ia* (2.2.1.3, 27) sur l'étymon *tappû ("compagnon"), mais l'habitude au Levant de considérer les signes CVC comme ayant une V(oyelle) indifférente est si répandue que cette hypothèse est sans doute inutile.

Les scribes n'avaient pas à leur disposition de signes cunéiformes pour noter une voyelle brève atone, disons: une sorte de schewa. Cet état de fait explique facilement l'hésitation graphique entre *ta- et *ti- pour le préfixe de la deuxième personne masculin singulier, comme nous le verrons plus bas⁷. Dans [x]-*ša-ip-pa-ru-nu*⁸ (2.2.1.2, 36), ŠA-IP, à la place de ŠA-AP ou ŠAP, si ce n'est pas une étourderie, rend quelque chose comme */š^hp/, où /^h/ est une voyelle de timbre indistinct.

La phonologie dépend des transcriptions, mais celles-ci sont choisies selon le sens que l'on accorde au texte. C'est là un cercle qui enferme tout lecteur d'un texte cunéiforme. Si l'on admet que le syllabaire le plus simple est utilisé dans le *corpus*, on obtient partout un texte clair et c'est donc cette hypothèse qui est ici acceptée pour être toujours vérifiée. Une exception: la lettre royale 2.1.2.2, adressée à un haut personnage ougaritain, offre des "valeurs" rares: túl (2.1.2.2, 6, 13) et bi₅ (2.1.2.2, 6, 13), chaque fois, il est vrai, dans la même forme verbale: *túl-te-bi₅-la*.

Ailleurs, une lecture sans "manipulation" donne des résultats excellents. Il est digne de remarque que l'emphatique /q/ soit systématiquement notée par QA et QU⁸; l'hésitation est réelle, en revanche, pour /qi/ (/qe/). Tous les exemples⁹ viennent de *leqû*; ce verbe est plus fréquemment écrit avec GI que QI, trois fois contre cinq¹⁰. Cette graphie cherchait-elle à noter une prononciation particulière de la gutturale emphatique? On relèvera l'étrange KI(*gi₅*)-*in-ti* (2.2.1.3, 33) en face de *gi-in-ti* (2.2.1.4, 16'): étymologiquement¹¹, l'initiale est bien un /g/ en ouest-sémitique et on supposera que la série /k/, /g/ et /q/ présentait peut-être une phonétique propre à la bêche-de-mer. On ne saurait en dire plus. En effet, l'imprécision du syllabaire cunéiforme interdit à peu près généralement de connaître ce qu'aurait pu être tel ou tel trait de prononciation particulier. Ainsi, la seconde consonne de MAŠ dans MAŠ-*ka-nu* note au choix /š/, /š/ ou /s/. Que la racine soit *škn, *škn ou *skn n'importe certes pas pour le sens, mais on ne saurait se fonder sur cette graphie pour retracer l'évolution de ces phonèmes.

Il reste trois points à évoquer:

A Tyr, /w/ est devenu /m/ (suivant en cela l'évolution du babylonien) à l'époque d'El-Amarna¹². A la fin du millénaire, les données sont trop rares pour être significatives: *awatu* / *amatu* est écrit une fois avec WA (2.2.1.3, 24) et un fois avec MA (2.2.1.1, 29), cela dans deux lettres du même au même. Le seul autre exemple de racine à /w/ étymologique est *wšr / *mšr. Les deux formes attestées du verbe (*ú-maš-šar* [2.1.2.1, 34]; *lu-ú-muš-šar-šu-nu*⁷ [2.2.1.1, 14]) sont indiscutablement médio-babyloniennes.

6. On ne s'attardera pas, en revanche, sur ce qui peut sembler une étrangeté: que les utilisateurs privés (ce n'est pas vrai des rois) portent tous des noms propres *hourrites*, et non *sémitiques*. Ce fait montre seulement que l'onomastique obéit à des modes linguistiques et ne reflète pas la situation langagière des individus ou, sans doute, pour mieux dire: de leurs parents.

7. Pour l'égyptien, voir aussi la note 82.

8. Avec une exception *riq-qú* (2.2.1.1, 49).

9. Sauf un (le même mot que précédemment): *ri-qí* (2.2.1.1, 19).

10. A savoir: *i-la-qi* (2.1.1.2, 9), *li-il-qi* (2.2.2.1, 11, 13), en face de *i-laq-GI* (2.1.2.1, 22; 2.2.4, 9'; 2.3, 3'); *laq-GI* (2.2.1.4, 21'); *li-il-GI* (2.3, 3'). Le KI de *qí-bi-ma* des en-tête est un emprunt direct au protocole médio-babylonien. Cette même forme se retrouve cependant en 2.2.2.2, 8; il est là sans doute écrite par "attraction".

11. Ainsi en ougaritique et en hébreu: *gn*.

12. G. Jucquois, *Phonétique comparée des dialectes moyen-babyloniens du nord et de l'ouest*, Louvain 1966, p. 242, et A.F. Rainey, *Canaanite in the Amarna Tablets II*, Leyde - New York - Cologne 1996, p. 39 (abrégé désormais en: Rainey, *Canaanite*).

La nasale devant dentale ne s'assimilait pas à Tyr. Le mot précédé de clous de glose (donc canaanéen, selon toute vraisemblance) *gintu, écrit *gi-in-ti* (2.2.1.4, 16') et *gi₅-in-ti* (2.2.1.3, 33 [tous deux au génitif]), "verger", montre que /nt/ n'a pas évolué en */tt/¹³. Quatre toponymes sur six du *corpus* d'El-Amarna¹⁴ formés sur cet étymon étaient déjà dans ce cas. Que trois soient cités dans des lettres de Jérusalem ne témoigne pas sur le dialecte local de cette ville; en fait, ils se distribuent sur la côte, de Tyr jusqu'au nord de Gaza (Gath), en passant par le Carmel. L'isoglosse irait au-delà de Tanaakh vers l'est. Autre exemple amarnien: en 1.4, 27, *ša-an-ti* est bien le substantif *šantu "année", comme le montre le parallèle, l'idéogramme mu ("année"), à la ligne 74 du même document¹⁵. Aucune trace de l'influence éventuelle de la phonétique égyptienne n'est repérable¹⁶.

Je relèverai et commenterai, dans le cours de l'exposé, des mots et des formes inconnus du babylonien et je montrerai que l'ordre des mots n'est pas accadien. Mais il reste que, prise dans son ensemble, la morphologie, verbale et nominale, des textes est celle du médio-babylonien de Babylonie. Une telle situation est normale: il a déjà été souligné qu'il est toujours une langue largement dominante dans chaque pidgin, bêche-de-mer etc. et que les traits des autres composants y sont toujours relativement superficiels¹⁷. A ce point de l'exposé, il faut donc accepter l'hypothèse que le babylonien était une langue vivante sur la côte levantine, à l'instar du canaanéen ou de l'ougaritique, et que sa pratique n'était pas cantonnée aux cercles des scribes, mais qu'elle était familière aux marchands, au moins, aux acteurs du grand commerce; sinon, la structure de la bêche-de-mer écrite à Tyr est incompréhensible¹⁸.

La seule divergence d'avec le médio-babylonien est l'absence presque totale du subjonctif¹⁹. Le système des déclinaisons est lui aussi "classique"; seuls les noms propres paraissent le plus souvent s'en

13. E. Dhorme, "La langue de Canaan", *RB* 11 (1914) 352 (cité désormais: Dhorme).

14. E. Ebeling, dans J. A. Knudtzon, *Die El-Amarna Tafeln*, Leipzig 1915, II, p. 1574.

15. Une même forme se trouve dans le babylonien de Byblos (*EA* 129, 41), peut-être comme une glose à un idéogramme (aujourd'hui perdu dans une lacune). Dès l'époque paléo-babylonienne, à Hazor (B. Landsberger-H. Tadmor, "Fragments of clay liver models from Hazor", *IEJ* 14 [1964] 201-218; J.-W. Meyer, *Untersuchungen zu den Tonlebermodellen aus dem Alten Orient*, Neukirchen-Vluyn 1987, pl. 13, 3-5), on trouve une forme de *maššartu*: *ma-an-ša-ar-tum*, attestée ensuite dans la région dans la seconde moitié du millénaire (Voir les références dans les dictionnaires).

16. *RI-mi-tu₄* (2.2.1.1, l. 20) est sans doute à lire *ri-mi-tu₄*, c'est-à-dire **rimītu* ("désertion", d'après l'hébreu); une transcription *tal-mi-tu₄* pour **tarmītu*, substantif accadien de sens voisin ("abandon"), serait l'indice d'une confusion entre les deux liquides, qu'on pourrait imputer à l'égyptien, mais cette hypothèse est inutilement compliquée.

17. Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 190.

18. Nous ne savons pas si les marchands levantins partageaient l'étrange illusion que les enquêtes modernes ont soulignée à l'envi chez des locuteurs de tel ou tel *pidgin*: chaque parti est sincèrement persuadé de parler la langue de l'autre (J. E. Reinecke, "Trade Jargons and Creole Dialects as Marginal Languages", D. Hymes (ed.), *Language in Culture and Society*, New York - Londres - Tokyo 1964, [désormais: Reinecke], p. 537), et plus: de la bien parler (H. Schuchardt, "Die Lingua franca", *Zeitschrift für romanische Philologie*, 33 [1909], [Désormais cité: Schuchardt], p. 455, note 2). Cette ignorance atteint aussi l'origine du vocabulaire (Dans le pidgin, les Chinois croient que c'est de l'anglais, les Anglais, du chinois [Jespersen, *Language*, pp. 222-223]).

Pour répondre à cette question, il faudrait savoir comment ceux qui en usaient nommaient la bêche-de-mer du *corpus* tyrien.

19. En conséquence, en 2.2.4, 13', le -šū dans *ša te-pu-uš-šū* est plutôt à analyser comme un pronom masculin au datif: "ce que tu lui as fait". En revanche, le contexte de 2.2.2.2, 16 invite à restaurer: *ki-i aš-ra-nu / [a]-ba-ak-ku*; on aurait bien ainsi une forme au subjonctif de *bakū* ("pleurer"). La lecture d'*in-na-bi-ti²* (2.2.1.3, 31) n'est pas assurée; si le dernier signe est bien T1, ce serait un trait (inexpliqué) de la morphologie médio-babylonienne (J. Aro, *Studien zur mittelbabylonischen Grammatik*, Helsinki 1955, pp. 74-75).

affranchir²⁰. De la même manière, les deux théonymes au génitif²¹ gardent la marque casuelle du nominatif.

Les négligences sont très peu fréquentes; il ne serait pas difficile d'en trouver d'identiques dans les textes indigènes de Babylonie. Ainsi, un verbe s'accorde au singulier, même avec deux sujets (2.1.1.2, 9-10; 2.2.1.1, 17). On peut relever des erreurs de déclinaison: par exemple, *e-mu-šu* au génitif [2.2.1.1, 16]) et deux autres encore (2.2.1.2, 25; 2.2.1.3, 25, commentés ci-dessous). En revanche, *ur-ku.meš* (2.2.1.4, 4') est un sandhi graphique pour **ur-k(-u₄).meš*. Dans un passage mutilé: *ú-la-a [ša aq/táq]-bi li-di-na-ši* [2.2.2.1, 30-31]), *ulû* ("huile fine") semble être pris pour un féminin (puisqu'il est repris par *-ši*, et non par *-šu*): en accadien, le mot est masculin. Faut-il proposer comme explication une influence d'un substantif canaanéen, de même sens, mais féminin? Encore serait-il à trouver.

La morphologie nominale canaanéenne est à peu près insaisissable, puisqu'elle était sans doute trop proche de celle du babylonien pour ne pas s'y fondre. Seules deux formes méritent d'être relevées:

ir.meš-ti (2.2.1.4, 15'), qu'on lise **'abdūti* ou **ardūti*, semble bien être un pluriel en *ūt(u)*. Cette formation est inconnue pour l'hébreu *'abd* et pour l'accadien *ardu*, mais elle semble bien exister à Tyr²²; la nuance de sens devait être sans doute bien faible entre un pluriel et un collectif (grammaticalement exprimé par un abstrait féminin en *-ūt(u)*). Le suffixe nominal féminin *-it* apparaît à la fois dans un substantif *ri-mi-tu₄* (**rimītu*; 2.2.1.1, 19-20), et dans un adjectif *ri-mi-tu₄*, (**rimmītu*; 2.2.1.3, 26); c'est la preuve qu'il était usité dans la bêche-de-mer²³.

Nulle part n'est attesté le système canaanéen des déclinaisons des syntagmes nominaux²⁴, à savoir:

nominatif: nomen regens-*u* / nomen rectum-*i*
accusatif: nomen regens-*a* / nomen rectum-*i*
cas oblique: nomen regens-*i* / nomen rectum-*i*

Un lapsus fait preuve: *dumu-ri* (dans *dumu-ri lú tap_x(TUP)-pí-ia* [2.2.1.2, 25]) est au nominatif; on attendrait, donc, la voyelle désinentielle *-u*. On ne saurait prendre en compte *re-ši* (dans *i-na re-ši mu-ti* [2.2.1.3, 25]) au cas oblique: c'est une faute pure et simple en *babylonien* (pour **rēš* évidemment), puisque *rēšu* n'est pas un substantif canaanéen. La seule référence utilisable serait *i-na 1-en é-ti: gi-in-ti* (2.2.1.4, 16'); le chiffre est au masculin, il s'accorde donc avec **bītu* (et non avec **gintu*), qui est indiscutablement un *nomen regens* au cas oblique, avec voyelle désinentielle *-i*²⁵. Cette référence unique ne suffit pas à assurer que le système ci-dessus était encore vivant à la fin du millénaire. S'il l'était, comme on peut le soutenir, le souci de simplicité a pu évidemment le faire négliger, au profit de la morphologie babylonienne. En revanche, les lettres tyriennes attesteraient son existence à l'époque d'El-

20. Au génitif, on trouve: *ad-du-nu* (2.2.1.1, 39), *iš-ku-ru* (2.2.1.4, 12'), mais aussi, avec diptotisme sans doute: *ú-du-uš-šu-na* (2.2.1.4, 7'; *ir-da-WA* [2.2.1.4, 7] n'est pas utilisable); les textes 2.1.1.2 et 2.2.2.1, en revanche, déclinent les anthroponymes, à l'instar des noms communs.

21. *ba-lu* (2.2.1.3, 20) et *ri-mi-tu* (2.2.1.3, 26), c'est-à-dire Ba'l et Rimmītu (la "Tonnante"; pour cet adjectif substantivé, voir plus bas).

22. L'existence de cette formation dans le corpus d'El-Amarna a été mise en doute dans le *AHwB* (p. 1465 A).

23. Ces deux mots seront étudiés plus bas avec le vocabulaire non babylonien. La préformante **ma-* est peut-être attestée dans *MAŠ-ka-nu*, sur une racine **skn*, *škn* ou **škn*, mais une autre explication sera présentée plus bas à titre d'hypothèse.

24. On en trouvera la description dans C. Brockelmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der semitischen Sprachen*, Berlin - Londres - New York 1908, I, pp. 464-465 et Rainey, *Canaanite*, I, pp. 174-175. L'ougaritique connaissait le même paradigme (D. Sivan, *A Grammar of the Ugaritic Language*, Leyde - New York - Cologne 1997, pp. 82-83; désormais: Sivan).

25. On traduira donc: "dans une maison de verger".

Amarna²⁶, mais était-ce une réalité langagière encore vivante ou n'était-ce pas déjà un archaïsme (maintenu par les chancelleries canaanéennes en dépit de l'usage)?

Les scriptoriums "occidentaux" utilisaient, d'une manière presque systématique, deux formes pour le pronom suffixe de la première personne singulier, au nominatif et au vocatif: *-*ī* après les noms écrits phonétiquement et *-*ia*, emprunté au cas oblique de l'accadien, après les idéogrammes. Ce même usage existe dans le *corpus* tyrien et les exemples sont nombreux: avec *lú*, *lú īr* et surtout *šeš*²⁷. En face, on trouve toujours (au vocatif): *a-hi*²⁸. Manifestement *-*ia* sert, en plus de son sens, de marqueur d'idéogramme, cela dans le texte écrit. Ce paradigme avait-il pénétré la langue parlée? Il est impossible d'en décider.

Ce suffixe *-*ī* est commun au sémitique et au hamitique; on ne saurait donc dire ce que les scribes pensaient écrire, quand ils l'utilisaient. Un petit fait ne serait pas sans intérêt, si la forme n'est pas un lapsus: on trouve *a-na muh-hi šu-pur* (2.2.2.2, 22), que le contexte force à traduire: "Envoie-moi". On attendrait en babylonien: **a-na muh-hi-<ia>*. Serait-ce la trace unique du suffixe canaanéen?

La préposition babylonienne *itti* est d'autant plus employée qu'elle est l'équivalent lexical, sans aucun doute, du canaanéen **'et*, comme on peut l'inférer, au moins, de l'hébreu. Peut-être même consonnait-elle de très près²⁹: dans la formule: *aš-šum a-wa-te.meš TI NP* ("A propos de l'affaire concernant NP" [2.2.1.3, 22]), *TI* est sans doute à corriger en *<it>-ti*. Pourtant, un sandhi n'est pas totalement à exclure; en transcrivant: *a-wa-te.meš-ti*, on obtiendrait peut-être le vocalisme réel que l'écriture cunéiforme ne permet pas de noter: *letil*.

Toutefois, *itti* ne joue pas le rôle d'une particule introduisant l'accusatif. Tout au plus remarque-t-on, çà et là, une tendance à employer une *nota accusativi*; c'est ce que suggère une construction comme: *a' ša-ʿal a-na [ša] e-pu-uš* ("Demande [ce qu']il a fait"; 2.2.1.1, 26). La même analyse pourrait expliquer la proposition: *a-na gáb-bá mi-ri-il-te-ia ša / ha-aš-ha-ti a-na muh-hi-ka a-tàš-ša* (2.2.1.2, 30-31); le *a-na* initial sert à mettre en relief les premiers mots, en rendant, du même coup, la phrase plus claire, et l'on pourrait traduire assez exactement: "Quant à tout ce dont j'avais besoin, je te l'ai communiqué"; cependant, le syntagme que la préposition introduit est, selon l'analyse logique, bel et bien le complément d'objet direct du verbe principal et *ana* n'est pas absolument indispensable pour vouloir dire à peu près: "Je t'ai communiqué tout ce dont j'avais besoin."

L'impression prévaut, mais ce ne peut être qu'une impression, que *ša* est plus employé qu'en babylonien classique. La lecture des textes "occidentaux", en général, conduit à faire la même constatation. Ainsi l'on a l'expression économique: *ša dumu-ia* pour signifier "La suite de mon fils" (2.2.1.1, 18). Mais *ša* apparaît dans des syntagmes où on attendrait un simple rapport de *nomen regens-nomen rectum*. Les exemples ne sont pas rares: *kin.meš ša' / NP* (2.2.1.4, 11', 20'-21') ne se traduit que: "Le message de NP"; *īr.meš-ti ša* é.gal.la (2.2.1.4, 15'-16'): "Les serviteurs du palais"; *kù.babbar / ša dumu.meš NG* (2.2.2.1, 12-14): "L'argent des ressortissants de NG"; *i-na šu-ti ša dumu-ia* (2.2.1.1, 42):

26. Dhorme (pp. 347-352), qui répondait à Böhl (*Sprache der Amarnabriefe*, p. 33), avait déjà remarqué le fonctionnement.

Ce paradigme est masqué par la transcription choisie par J.A. Knudtzon, il n'apparaît que pour qui lit le texte cunéiforme. On se persuade alors de la maestria avec laquelle les scribes jouaient de la polyphonie du système cunéiforme, mais la démonstration exigerait un développement qui dépasserait le cadre de cet article.

27. *lú*: 2.1.1.1, 7; 2.2.1.3, 31 (à l'accusatif ?); 2.2.1.3, 36. *lú īr*: 2.2.1.4, 6'. *šeš*: 2.1.1.2, 7, 18; 2.2.1.1, 25, 31; 2.2.1.2, 29; 2.2.1.3, 18, 35; 2.2.1.4, 6', 8', 17', 20'; 2.2.2.2, 5, 14, 18.

28. *a-hi*: 2.2.1.1, 4; 2.2.1.2, 10, 19, 24, 37; 2; 2.2.1.3, 10, 14. Il existe certes au moins une exception dans le *corpus* amarnien: *be-li-ia* au vocatif (1.4, 6), mais il s'agit d'un cas de "contamination", à partir de l'expression qui apparaît le plus souvent au cas oblique: **šarri bēlia* (à la ligne précédente).

29. Le *corpus* d'El Amarna écrit par deux fois (EA 65, 9; EA 138, 31) *it-ti*, c'est-à-dire **itū* "avec moi", comme l'avait relevé E. Dhorme (p. 361).

“Par l’intermédiaire de mon fils”; *ì.giš.meš ša kin.meš* (2.2.1.2, 2): “L’huile du message”. Toutefois, dans le syntagme: *lú gar kur¹ ša NG* (2.1.2.1, 4) “Le préfet du pays de NG”, le scribe marque ainsi bien que *kur* n’est pas un simple déterminatif. Il est certes légitime de donner à *ša* un sens prégnant en le dissociant de *kīma* dans: *ki-ma ša pa-ni-nu* (2.2.1.1, 45-46); la formule se rendrait alors par “Conformément à la conduite antérieure” et non: “Conformément à auparavant”, mais la nuance de sens est à peu près insignifiante.

Comme celle du nom, la morphologie du verbe est babylonienne. Il existe toutefois de formes, peu nombreuses, ouest-sémitiques.

Un seul verbe apparaît au perfectif canaanéen: *ha-aš-ha-ti* (2.2.1.2, 31)³⁰, première personne singulier de *hašāhu*; pourtant l’étymon paraît être seulement accadien (et aussi araméen); aurait-il été adopté par le canaanéen de Tyr? De telles formations sont banales dans le *corpus* d’El-Amarna³¹.

Les formes *a-tāš-ša* (2.2.1.2, 31) et *ti-t[i-(i)š]-ša* (2.2.1.2, 34) sont construites sur *našû* / **nš’* (“envoyer”). Le contexte indique seulement que ce sont des “perfectifs”, mais sans que nous sachions s’ils se réfèrent à une simple situation passée ou bien à une situation passée et répétitive: “Quant à toutes les demandes dont j’ai le besoin, je te les ai mandées et, de ton côté, les demandes dont tu as le besoin ici pour [à-bas] tu me les as mandées³².” Leur analyse est donc impossible. Dans la première hypothèse, l’on aurait une forme *qal* ou *I-t(a)*, dans la seconde, une forme *I₃* (ou *I-tana*). Cet infixe-ci ne saurait être qu’accadien; avait-il été acclimaté à Tyr? En revanche, l’infixe *-t-* est attesté en ouest-sémitique et rien n’empêcherait que la bêche-de-mer l’eût peut-être aussi connu³³.

L’imperfectif canaanéen est un peu mieux attesté. Formellement, il se confond avec le prétérit babylonien. *ID-DIN* (dans la phrase *la-a-pār-šī-šu* / *ID-DIN nīg.ku₅.da* [2.1.2.1, 19-20]) est de plus graphiquement ambigu. Le contexte suggère de traduire en français par un présent d’habitude: “Celui qui ne profite pas de la coutume paie la taxe.”³⁴ *ID-DIN* serait donc à transcrire *it-tin*, notant */ittin/ ou */itten/³⁵, sur la racine **ntn* ouest-sémitique et non sur le babylonien *nadānu*. Ce serait un authentique imperfectif ouest-sémitique, à la troisième personne masculin singulier.

A première vue, *i-qār-ru-ub* (2.2.1.3, 20) est formé sur le schéma consonnantique du babylonien, mais avec le vocalisme en /u/ de l’ouest-sémitique³⁶ (face au /i/ du babylonien). Ce n’est pas un lapsus: cette même forme est déjà attestée dans le *corpus* tyrien d’El-Amarna³⁷. Loin d’être une sorte de “bâtard” morphologique, elle rechercherait plutôt à enregistrer la prononciation réelle: le /a/ noterait une voyelle épenthétique sans coloration destinée à éviter le contact entre deux consonnes. Phonétiquement, ce serait quelque chose comme: */iq^hrub/, c’est-à-dire bel et bien un imperfectif canaanéen, à la troisième personne masculin singulier.

Construit sur **palpal*, *ta-pal-pa-la-aš-šu* (2.3, 9’) est une deuxième personne masculin singulier, avec le double suffixe ventif et accusatif babylonien. Pourtant, l’étymon (à redoublement) est étranger à l’accadien; il appartient au lexique ouest-sémitique et, par voie de conséquence, on doit voir dans le *ta-*

30. On trouve *ha-aš-ha-[ta]*, deux lignes plus bas (2.2.1.2, 33; la restauration s’impose). Cette seconde forme peut s’analyser par l’accadien comme par l’ouest-sémitique; le parallèle avec la première personne suggère de le rattacher plutôt au dialecte local.

31. Voir Rainey, *Canaanite*, II, p. 284-285.

32. *a-na gāb-bā mi-ri-il-te-ia ša* / *ha-aš-ha-ti a-na muh-hi-ka a-tāš-ša* / *ù at-ta kán-na-ma a-na a[š-ra-nu]* / *kám.meš-ka ša ha-aš-ha-[ta]* / *a-na-muh-hi-ia ti-t[i-(i)š]-ša*.

33. Rainey, *Canaanite*, II, pp. 93-98; pour *našû*, voir p. 19, note 9. Pour l’ougaritique, voir Sivan, pp. 150-151.

34. Comprendre: “Celui qui ne profite pas de la coutume a (toujours) payé la taxe” est moins naturel.

35. La lecture /tén/ de DIN/TIN est possible à l’époque médio-babylonienne. Ce faisant, on obtient la forme et le vocalisme mêmes de l’hébreu.

36. Au témoignage de l’hébreu, évidemment.

37. *i-qà-r[u-u]b* (1.10, 56).

initial un préfixe canaanéen. Celui-ci s'est déjà rencontré sous la forme *ti-* dans *ti-t[i-(iṣ)-ša]* (2.2.1.2, 34). Cette hésitation indique simplement l'incapacité graphique du babylonien à noter une voyelle très brève de timbre indistinct, comme nous l'avons relevé; le scribe choisit sa "coloration" d'après la voyelle (ici /a/ ou /i/) qui suit. On conclura que sa forme devait être sans doute *t^e.

La personne et le nombre de *ta-aš-šu-nu* (2.2.2.1, 26) ne sont pas totalement sûrs. Le contexte implique, semble-t-il, plutôt une troisième personne masculin pluriel, à cause du verbe suivant³⁸. C'est, malheureusement, le seul exemple utilisable du *corpus*³⁹. Comme à El-Amarna, le dialecte de Tyr à la fin du millénaire connaissait donc, semble-t-il, les troisièmes personnes masculin pluriel avec le préfixe *ta*⁴⁰. Il utilisait aussi un suffixe *-nu* avec fonction de "ventif"; en un endroit, l'hésitation du scribe, qui a balancé entre écrire le signe -NU ou le signe -NI, le révèle graphiquement⁴¹. Malgré une évidente ressemblance phonétique, le rapport qu'il peut avoir morphologiquement avec la finale babylonienne *-ni* et avec celle qui se trouve dans le *corpus* d'El-Amarna - **(ū)na*⁴² n'est pas clair. Peut-être son origine n'est-elle due qu'à une harmonie vocalique progressive.

La forme intensive ouest-sémitique est connue par trois citations; elles apparaissent comme des reproductions exactes, en cunéiformes babyloniens, des formes "piel" de la grammaire hébraïque; il suffit de lire, ce qui est tout à fait légitime, en /e/ les signes transcrits communément: BIL, RI et IZ. Ce sont deux troisièmes personnes masculin et une première personne (toutes au singulier) de l'imperfectif.

Sur *ḥbl / *habālu*, on a *i-ha-bel* (2.2.4, 2', 4'), c'est-à-dire **iḥabbel* ("Il prendra en gage");

Sur *mrš / *marāšu*, on a *i-mar-re-eš* (2.2.1.1, 12) c'est-à-dire **imarreš* ("Il est très malade").

Toujours sur *ḥbl / *habālu*, est construit *a-ha-bel* (2.2.4, 7', 17'), c'est-à-dire **aḥabbel* ("Je prendrai en gage").

L'hébreu ne connaît pas le sens de "prendre en gage" du piel de *ḥbl; celui-ci, en revanche, est bien l'équivalent lexicalement exact de la forme II de l'accadien *habālu* (*hubbulu*): comme en accadien, c'est un "factitif", comme le montrent les deux contextes, d'un verbe d'état ("être un gage"). On attribuera donc cette opposition sémantique à l'influence du babylonien sur le canaanéen.

De la même manière, l'emploi, à Tyr, de l'intensif de *mrš / *marāšu* est original. Le piel de cette racine est inusité en hébreu, et la forme II en accadien (rarissime d'ailleurs) a une valeur factitive ("rendre malade"). Dans un récit dramatique où il apparaît, l'intensif répond manifestement à un besoin d'expressivité. D'une manière générale, donc, le piel canaanéen correspondait à ce que nous pouvions supposer: il marquait, selon les cas, l'intensité ou la factitivité.

Ces données, on ne peut le nier, sont rares et disparates. Elles ont, toutefois, l'intérêt de montrer quelle est la part du canaanéen dans la morphologie composite de la bêche-de-mer.

Le mode impératif⁴³ joue un rôle essentiel dans l'outil de communication qu'est une bêche-de-mer qui ne vise qu'à l'efficacité⁴⁴. Rien d'étonnant, donc, que les exemples en soient nombreux et que la morphologie en soit originale. On trouve d'abord un premier groupe que l'on étiquettera "babylonien", à

38. Le passage est: *ta-aš-šu-nu* / [ù (lu-ù) la-a] li-ba-ti-qu (2.2.2.1, 26-27): "Ils porteront (l'argent) [sans en rien] retrancher absolument."

39. Dans [x]-ša-ip-pa-ru-nu³ / -ni³ (2.2.1.2, 36), le premier signe est irrémédiablement mutilé. L'espace est suffisant pour [i-], [ta-] ou [ti-].

40. Rainey (*Canaanite*, II, pp. 43-45) montre que le préfixe *ta-* est beaucoup plus rare que *ti-*.

41. Dans la forme citée à la note 39 ci-dessus. Ce suffixe de la bêche-de-mer n'est en rien comparable au *-nu* (nominal et verbal) de la première personne pluriel (voir Dhorme, pp. 358-359).

42. Rainey, *Canaanite*, II, pp. 235-236.

43. On écartera comme n'appartenant pas au *corpus* proprement dit *qí-bi-(ma)* et *te-er-ra-an-ni* des en-tête, l'un et l'autre repris de l'épistolographie mésopotamienne.

44. A. J. Naro, "A Study on the Origins of Pidginisation", *Language* 54 / 2, V, p. 342 (cité désormais: Naro).

la forme I: *šu-pur* (2.2.2.2, 22), *šu-ṭur* (2.2.1.3, 28) et à la forme II: *mu-ir* (2.2.2.1, 11)⁴⁵. En réalité, les racines *špr et *štr (mais non *w'r) étaient sans doute déjà canaanéennes, puisqu'elles se retrouvent en hébreu et en phénicien. Aussi, ces deux impératifs pourraient-ils être tenus pour des formations mixtes, babylonien-ouest-sémitique. Les impératifs d'*ezēbu* et de *nadānu* ont leur seconde consonne doublée dans l'écriture: *ez-zi-ib* (2.2.1.1, 44; 2.2.1.3, 18⁴⁶, en face, il est vrai, d'*e-zi-ib* [2.2.1.1, 21] attendu) et *id-din* (2.2.1.1, 31), pour **ezib* et **idin*. On s'interrogera plus bas sur la signification morphologique, réelle ou non, de ce redoublement.

En tout cas, il se trouve trois formes canaanéennes indiscutables. Au qal, on a *nu-šur-(šu)* ("protège-[le]"; 2.3, 7'); le maintien du /n/ initial est caractéristique de l'ouest-sémitique, par contraste avec l'accadien où il s'amuit⁴⁷. Deuxième citation: *ru-ub* ("affirme tes droits"; 2.2.2.1, 29; 2.2.2.2, 19) sur une racine "creuse", à la forme que laisse attendre l'hébreu⁴⁸. Au qalqal, on aurait peut-être aussi *pal-[pal]* (2.2.2.2, 19): la restauration, hypothétique, se fonde sur la référence à l'imperfectif, analysé plus haut.

Enfin, une troisième catégorie, plus abondante que les deux premières, est faite d'impératifs, construits sur des étymons sémitiques, mais précédés d'un augment⁴⁹.

Celui-ci apparaît écrit A:

a qí-bi-ma ("dis" [2.2.2.2, 7-8])
a ša-ba-at(-šu) ("empare-toi [de lui]" [2.2.1.4, 19'])
a ša-ʿa-al ("Demande" [2.1.2.1, 24; 2.2.1.4, 18'])

peut-être aussi E, malheureusement à chaque fois paléographiquement douteux:

e/aʿ ša-ʿal ("Demande" [2.2.1.1, 26])
eʿ ša-al(-šu) ("Demande -[lui]" [2.3, 8'])

et aussi I:

i ha-[bíl] ("Gage bien" [2.2.4, 17']⁵⁰)
i laq-qí ("Empare-toi fermement" [2.2.1.4, 21']⁵¹)
i qa-ab-bi ("Dis énergiquement" [2.2.2.2, 11])
i ša-ʿal ("Interroge soigneusement" [2.2.1.4, 8'])

La forme *iz-zi-ib* est peut-être à joindre à ce second groupe: l'augment ferait crase avec la voyelle initiale ou bien ne serait simplement pas noté.

Comme ce tableau permet de le constater, la coloration de la voyelle ne dépend pas de la voyelle du verbe proprement dit ni de la voyelle qui précède dans la chaîne écrite (et sans doute parlée). Le choix de celle-ci: A (et E peut-être) ou I est morphologique. Les formes avec I sont apparemment intensives: deux d'entre elles (*laq-qí* et *qa-ab-bi*⁵²) en portent la marque graphique: la deuxième consonne radicale redoublée, encore que ce critère ne soit pas décisif, comme on vient de le voir. Pour *ha-[bíl]*, le contexte

45. L'impératif *a-mur* (2.1.2.1, 35; 2.2.1.2, 23) est employé comme une sorte d'adverbe exclamatif qui ponctue le discours et son origine morphologique est presque oubliée.

46. Même forme dans EA 294, 29.

47. C'est la réflexion que l'on peut faire encore à propos de *nu-pu-ul* (EA 252, 25 [Rainey, *Canaanite*, II, p. 265]).

48. Si on suppose une racine **rw*b, correspondant à l'hébreu etc. **ryb*, avec le même sens de "affirmer hautement ses droits".

49. Les traductions seront justifiées plus bas.

50. La restauration est sûre, d'après le contexte cité un tout petit peu plus bas.

51. Mais le contexte est obscur et une troisième personne singulier de l'imperfectif est aussi possible.

52. On pourrait y joindre, hypothétiquement, *iz-zi-ib*.

implique qu'il ait un sens transitif, or ce sens est exclusivement celui de la forme intensive, comme on l'a vu plus haut: *šum-ma i-šu-ú giš.má* [ša lugal] / NG *i ha-[bíl]* / *à a-ha-bíl a-na[-ku ša]* / *it-ti-šu*: "S'il y a un navire [du roi] de NG, prends-le [en gage], et, de mon [côté], je prendrai en gage [celui] qui est avec lui". Le dernier exemple est beaucoup plus embarrassant; par analogie, il serait lui aussi un intensif, malgré son vocalisme différent et l'existence d'impératifs à la forme simple de *š³l⁵³.

Ce paradigme binaire (forme simple et forme intensive) est une création originale, étrangère à la morphologie du canaanéen comme à celle du babylonien. Il remontait peut-être à l'époque d'El-Amarna au moins⁵⁴. Cette voyelle sonnait soit comme /a/ ou comme un timbre intermédiaire entre /a/ et /e/, (si les exemples en E sont bien établis, ce qui est douteux), soit comme /i/. Il n'est guère discutable que le premier augment a été emprunté directement à l'égyptien⁵⁵; s'il n'est pas une création en symétrie *ex nihilo*, le *i* pourrait l'avoir été au babylonien; certes, cette particule *y* est utilisée avec le prétérit, mais elle forme bien en fait un impératif. D'autre part, le *i* du "cohortatif" ne fonctionne qu'avec la première personne pluriel, or la pluralité était assimilée, par une analogie lointaine, avec l'intensif⁵⁶, d'où le rôle dont l'aurait investi la bêche-de-mer. L'égyptien suggère que la voyelle de la forme simple (et, donc, sans doute, l'autre) était précédée d'un aliph: les augments devaient avoir la forme hypothétiquement reconstituable */a/ et */i/. Il est frappant de constater, en tout cas, que cette particule a une réelle indépendance par rapport à la forme qu'elle détermine: le scribe l'écrit une fois en fin de ligne et rejette le verbe au début de la ligne suivante (2.2.2.2, 7-8).

La forme verbale elle-même semble venir du babylonien plutôt que du canaanéen. Certes, quatre étymons⁵⁷ appartiennent aussi au lexique de l'ouest-sémitique (*hbl, *lq^c, *šbt et *š³l); *qabû*, en revanche, *y* est étranger. Morphologiquement, *ha-bíl*, *laq-qi* ou *qab-bi* pourraient être des formes intensives (assyriennes d'ailleurs et non babyloniennes); toutefois, les deux derniers verbes sont inusités à la forme II de l'accadien. En réalité, ce débat est sans objet. Ces formations ne se rattachent peut-être pas à une aire précise du sémitique; elles se contentent d'en utiliser le principe universel de formation de l'intensif (l'allongement de la consonne médiane⁵⁸). Les locuteurs avaient, de cette manière, à leur disposition des paradigmes morphologiquement simples et déjà familiers; ils étaient rendus encore plus efficaces par l'outil redondant qu'était l'augment, lui-même distribué entre deux séries phonétiquement distinctes⁵⁹.

Les pidgins, sabirs ou bèches-de-mer sont, par définition, des combinaisons de plusieurs langues. Ils empruntent à chacune une partie de leurs lexiques, mais les bèches-de-mer affectionnent la mise en œuvre de mots communs aux langues en contact; approximations étymologiques ou phonétiques ne leur coûtent rien. Cette utilisation de la ressemblance de hasard est un de leurs traits les plus banals. A Tyr, avec cet important stock commun que le sémitique fournissait, la tâche était facile: *šarru* (le "roi" en accadien)

53. Voir plus bas, note 59, une autre suggestion.

54. La transcription de J.A. Knudtzon (*EA* 138, 138): *i ti-ir-nu-mi ur[u].ki-nu* fournirait un exemple de cette formation (sur *târu* II); mais une autre interprétation est possible: *i-ti-ir-nu d'*eṭēru* (à l'impératif avec un vocalisme particulier, il est vrai) et le cas reste douteux.

55. Pour l'augment, voir A.H. Gardiner, *Egyptian Grammar*, Oxford 1927, § 272 et § 336; G. Lefebvre, *Grammaire de l'égyptien classique*, Le Caire 1940, p. 180.

56. Je ne sais si ce fait-ci a quelque rapport avec ce fait-là, mais il est constant que le pluriel *meš* est employé après un idéogramme sumérien simple de verbe pour noter une forme intensive (ou II) de l'accadien.

57. Et même cinq avec *^czb.

58. Voir les matériaux réunis par Brockelmann, *op. cit.*, I, p. 508 sqq. .

59. La forme (*i*) *ša-ʿal* pourrait s'analyser comme une forme II: dans cette hypothèse, la particule */i/ aurait suffi à marquer l'intensivité à elle seule.

n'est-il pas de temps en temps compris comme l'ouest-sémitique *šar* ("prince")? Il est bien sûr impossible aujourd'hui de s'en assurer⁶⁰.

Rien n'est plus caractéristique de ce "flou" que le mot écrit *HAR-du* au nominatif masculin singulier (2.2.3, 16'). Il se retrouve en ougaritique: *hrd*⁶¹. La traduction de Ch. Virolleaud: "trésor" est confirmée par la citation tyrienne, facilement restituable malgré les lacunes: *HAR-du ša-nu-ti[-šu-ma i-na] / giš.má.meš-ka li-t[a-na-la-ak]* ("Que la cargaison (de luxe) rev[ienne] avec ta flotte." [2.2.3, 16'-17']). La racine n'est pas seulement attestée sur la côte levantine. Elle est peut-être encore connue de l'onomastique mariote dans le nom propre au masculin *Hardum* et *Hardānum* et au féminin *Hardatum*. Ces anthroponymes semblent témoigner que la voyelle du substantif est /a/, plutôt que /u/ ou même /e/ ou /i/⁶². Ils paraissent assurer l'existence dès l'époque paléo-babylonienne d'une racine **hrd* au sens d' "être précieux". Mais dans lequel ou lesquels des dialectes ouest-sémitiques à l'origine? Comment, ensuite, cet étymon a-t-il voyagé?

L'impossibilité actuelle de classer tel ou tel mot dans tel ou tel lexique reflète simplement l'ambiguïté recherchée par les utilisateurs de la bêche-de-mer. Ainsi, le lexique n'est pas un moyen facile de montrer son élaboration et d'en évaluer les différentes composantes: il ne suffit pas de trier d'un côté le vocabulaire babylonien et de l'autre le vocabulaire cananéen (en faisant leur part, au passage, à l'égyptien, à l'ougaritique, voire à d'autres langues). Rien ne nous permet de décider si les racines communes au sémitique en général sont à classer dans tel ou tel dialecte local⁶³. Dans ces conditions, un dépouillement complet du *corpus* fournirait des données sans grande signification; celles-ci sont, de toute façon, trop rares en nombre et elles sont trop spécialisées par nature puisqu'elles ne relèvent que d'un seul genre: la discussion d'affaires. Il n'est pas sans intérêt toutefois de faire une courte liste commentée d'un vocabulaire particulier, relevé çà et là dans ces lettres.

On classera comme appartenant au lexique propre à Tyr **gintu* ("verger") attesté deux fois (et la seconde avec un clou de glose) au cas oblique⁶⁴. Cette formation féminine s'oppose à la forme masculine de l'ougaritique et de l'hébreu: *gn*.

Le substantif féminin *ri-mi-tu₄* (au nominatif) paraît bien avoir le sens que l'on retrouve ensuite dans l'hébreu *r^umīyah*: "désertion"⁶⁵. Il est formé sur la racine **rmy*, avec, comme déjà remarqué, le suffixe féminin abstrait *-*īt*. Sous la même graphie, on trouve le théonyme de la parèdre de Ba¹: *ri-mi-tu₄* (2.2.1.3, 26). On inclinera à y voir un adjectif substantivé à partir de la racine **rm* ("gronder") avec le même suffixe, contrepartie du masculin *Rimmōn*.

**palpal* est une racine verbale qu'on retrouve, semble-t-il, deux fois (2.2.2.2, 19 [restauré d'après] 2.3, 9')⁶⁶.

MAŠ-ka-nu fait difficulté. D'après le contexte, ce semble bien être un nom de fonction⁶⁷, à peu près "préposé". Cette dérivation sémantique, inconnue du reste du sémitique, (cette formation y signifie "lieu"

60. Ainsi pour les créoles Sranan et Papamioutou, le néerlandais a été recouvert par l'anglais, et il est désormais impossible de rattacher tel ou tel mot à l'une ou à l'autre de ces langues, car elles sont trop proches pour être distinguées (Hall, *Pidgin and Creole Languages*, pp. 61-62).

61. Ch. Virolleaud, *PRU* II, n° 15, l. 13; n° 31, ll. 15-17; *PRU* V n° 62 (18.148B) et p. 89.

62. Grâce aux graphies *Ha-ar-da-nu-um* etc. (M. Birot, J.-R. Kupper, O. Rouault, *ARM* XVI/1, Paris 1979, p. 103).

63. La situation est quelquefois tout à fait confuse: le nom de mois itī: *hi-ia-r[i]* (2.2.1.1, 10) est marqué comme non babylonien par un clou de glose, mais à quel dialecte le rattacher? **hiyār* est connu sur le moyen-Euphrate, à Alalah (aux niveaux VII et IV), à Ougarit et, au I^{er} millénaire, en phénicien et en punique (H. Donner - W. Röllig, *KAI*, p. 57): était-il aussi tyrien? C'est tout à fait vraisemblable.

64. 1-*en* é.meš *gi₃-in-ti* (2.2.1.3, 33); 1-*en* é-ti: *gi-in-ti* (2.2.1.4, 16'). Comme on l'a vu plus haut, le chiffre s'accorde avec **bītu*, non avec **gintu*.

65. *i-na* / *lú.meš ri-mi-tu₄*: "Chez les gens ce fut la désertion" (2.2.1.1, 19-20).

66. Ces formes à redoublement sont inconnues de l'accadien, comme il a déjà été remarqué.

etc.) est étrange et peut-être faudrait-il hasarder l'hypothèse suivante: MAŠ serait un allographe pour /muš/ (ou mieux: /moš/, voire /m^eš/) et nous aurions là ce qui serait en hébreu un participe hophal. Que des syllabes de type CVC laissent au lecteur le choix de la voyelle est un fait avéré en "Occident"; ce serait, cependant, semble-t-il, le seul exemple du *corpus* tyrien.

Des étymons, même communs au tyrien et au babylonien, peuvent cependant être tenus pour locaux, car leur morphologie est celle du vernaculaire, non celle de l'est-sémitique. Aussi classera-t-on dans cette catégorie: *hbl (2.2.4, 2', 4', 7', 17'; "être un gage"), *mrš (2.2.1.1, 12; "être malade"), *nšr (2.3, 7'; "protéger"), *nš' (2.2.1.2, 31, 34; 2.2.2.1, 26; "apporter"), *ntn (2.1.2.1, 20; "livrer"), *rwb (2.2.2.1, 29; 2.2.2.2, 19; "être fort"). Viennent s'y ajouter les racines des impératifs à augment qu'on a examinés plus haut⁶⁸.

Ce n'est que d'une manière bien incomplète que le babylonien recouvre le canaanéen; certes, il n'est plus guère possible aujourd'hui de prouver cette affirmation, car si nous connaissons fort bien le premier, nous ignorons à peu près tout du second, d'où un inévitable aveuglement. Quelques exemples, toutefois, suffisent et révèlent çà et là combien cette babylonisation fut superficielle.

Comme le montre la forme égyptienne *kata⁶⁹, ūmu est pris pour un substantif féminin, alors qu'il est masculin, au singulier du moins, en babylonien. On expliquera cette anomalie en invoquant le substrat canaanéen: comme son descendant, l'hébreu yôm, le montre, le substantif y était sans doute du genre féminin.

Alors qu'en babylonien *eleppu* (lecture de giš.má), toujours féminin, désigne un "navire", l'idéogramme giš.má à Tyr fait l'accord au masculin avec son verbe et paraît signifier, même au singulier, une "flotte"⁷⁰; cet usage est déjà attesté, semble-t-il, à El-Amarna⁷¹; au millénaire suivant, l'hébreu oppose 'ny "flotte" (au masculin ou au féminin singulier) à 'nyt "navire".

La conjonction de subordination *kī* est un autre exemple indiscutable de cette influence ouest-sémitique. Elle signifie "comme", "que" etc. en babylonien, mais "si", "pour le cas où précisément" en hébreu, c'est-à-dire, nous le supposons, auparavant en canaanéen; elle s'y oppose à 'im qui assume une signification conditionnelle plus générale. Or, il apparaît que le *corpus* tyrien emploie déjà *kī* en face de *šummi*, dans le même rapport de sens qu'entretiennent ensuite *kī* et de 'im en hébreu. Le fait est d'ailleurs plus ancien: E. Dhorme l'avait relevé dans le *corpus* d'El-Amarna⁷². On traduira *aš-šum a-wa-*

67. Dans 2.2.2.1, 10: *i-na u₄-um / MAŠ-ka-nu*: "[Tu enverras l'huile ...] quand le préposé sera là".

68. Les noms propres n'offrent pas une grande aide pour compléter l'étude du lexique, car on ne peut distinguer sûrement entre ceux qui sont proprement tyriens et ceux qui sont ougaritiques, et, plus généralement même, "levantins". On a:

'abdu à partir d''Abdaya (Īr-da-ya₈ [2.2.1.4, 7', 9', 14']; "serviteur");

*'addūnu (Ad-du-nu [2.2.1.1, 39]; "seigneur");

*'dātānu (Da-a-ta-ni [2.1.1.2, 11]; "puissant") est sans doute le même mot que l'ougaritique *dm* et que l'hébreu *Dātān*, auquel le second /ā/ est emprunté;

*'eškuru (IŠ-ku-ru [2.2.1.4, 12']) est à rapprocher sans doute de l'hébreu 'škr, "don" (La lecture "occidentale" /eš/ de IŠ, soit eš₁₅, se retrouve encore dans cette même lettre l. 14': eš₁₅-te-me ["J'ai appris"]);

*'uduššūnu (Ū-du-uš-šu-na [2.2.1.4, 7']) est attesté, sans l'élargissement-*ūnu, à Ougarit: 'dš ("lentille", d'après l'hébreu et l'arabe).

69. Voir plus bas l'analyse de ce "nom" avec les autres mots du vocabulaire égyptien.

70. L'accord au masculin pluriel est fait dans *li-il-li-ku giš.má.meš* /... à *li-il-qu-ú* / [giš].l.meš ("Que les navires viennent prendre l'huile." [2.2.2.2, 8-10]); le passage *i-na šu-ti giš.má-ia ša il-la-ku* ("Grâce à mes navires qui viendront" [2.2.1.2, 23]) montre que même sans l'idéogramme meš, giš.má est considéré comme un collectif (masculin): la désinence du verbe ne saurait être analysée comme un subjonctif, car ce mode est à peu près inusité dans le *corpus* tyrien.

Malgré le caractère fragmentaire de 2.2.3, giš.má-ka (2.2.3, 8') semble bien là aussi l'équivalent de giš.má.meš-ka de la suite du texte (2.2.3, 17').

71. Voir l'analyse de J.-P. Vita (*El ejército de Ugarit*, Madrid 1995, p. 162), à propos de la glose de EA 245, 28.

72. Dhorme, p. 362; aussi à Ougarit: Sivan, pp. 221-222.

te.meš <it->ti NP / dumu-ka ki-i i-da-bu-ub / it-ti-ka te'-ma te-er-ra-an-ni: "Quant à l'affaire avec NP, si ton fils vient à t'en parler, fais-le moi savoir" (2.2.1.3, 22-26). De même, on rendra *ki-i la-a tu-še-bal mim-ma a-na-ku*⁷³ [*la-a a-tāš-*]ša par: "Si tu ne me fais rien porter, de mon côté je n'en[verrai rien]" (2.2.1.2, 38). S'en tenir à la signification classique du babylonien rendrait les interprétations beaucoup moins naturelles.

Peut-être *aššum* ("au nom de") serait-il encore un décalque du canaanéen: il se retrouverait plus tard dans le syntagme *bšm* hébraïque, même si ce sens est connu auparavant de l'épistolographie paléo-babylonienne: *aš-šum ba-lu*₄ (2.2.1.3, 20-21) et *aš-šum ri-mi-tu*₄ (2.2.1.3, 26) seraient deux exclamations, à comprendre: "par Ba'!" et "par la Tonnante!".

Le vocabulaire de l'égyptien est à peu près absent, mais ce n'est pas dire que l'égyptien lui-même n'a pas part à la bêche-de-mer tyrienne. Deux faits le montrent d'une manière indiscutable. Si l'on ne prend en compte que la forme, *šūt* est le pronom de la troisième personne masculin singulier indépendant du dialecte assyrien⁷³. Comme on s'y attend, il est sujet dans la phrase nominale: *tap-x-pí dumu-ka šu-ú-ut* (2.2.1.3, 27; "Il est le collègue de ton fils"). Pourtant, son emploi dans le *corpus* tyrien a été élargi bien au-delà de l'usage "classique". Dans *šu-ú-ut lugal NG i-laq-qī 4 me-at <<...>> / kù.babbar.meš*: "C'est lui, le roi de NG, qui prendra les 400 [sicles d']argent" [2.2.4, 8']), *šūt* apparaît plutôt comme l'équivalent fonctionnel du pronom indépendant sujet égyptien *swt*⁷⁴. On peut faire la même remarque pour la phrase: *ī.meš lú-ia [iš-tu níg.ku₅.da] / ú-maš-šar šu-ú-[ut]* (2.1.2.1, 32-33; "Celui[-ci] dispensera [de taxe] l'huile de mon collaborateur").

Les faits, on peut le concéder, ne sont pas vraiment décisifs. Mais ils le sont pour ce qui est écrit *šu-ut* (et non *šu-ú-ut*: ce point est capital). Les textes utilisent ce pronom, sans aucun doute, à l'instar du pronom dépendant égyptien *st* comme neutre singulier⁷⁵, usage totalement étranger à la grammaire accadienne. Dans le *corpus* tyrien, il fait ainsi fonction de complément d'objet à l'égyptienne après le verbe: *tal-tap-ra šu-ut a[-na] / ia-ši* (2.2.4, 14'-15'; "Tu m'as écrit ceci") et encore: *a-mur-šu / šu-ut ki-i gi[g l]i-ba-nu* (2.2.1.1, 13-14; "Je vis ceci: qu'il avait une mala[die in]terne")⁷⁶. Quand le verbe (*habālu* / **ḥbl* à la forme intensive en l'occurrence) gouverne deux compléments d'objet directs, il ouvre la phrase: *šu-ut a-ha-bíl lú-ka* (2.2.4, 7'; "Quant à cela, j'en gagerai ton homme"). Ce pronom était peut-être aussi connu du jargon de Sidon, à peu près contemporain⁷⁷. L'emprunt date au moins de la période d'El-Amarna⁷⁸.

On ne saurait trop insister: la bêche de-mer, en empruntant *st* et *swt*, a maintenu leur prononciation qu'on supposera originelle (sans grande crainte de se tromper), avec l'opposition entre une voyelle brève et une longue, comme les graphies cohérentes du cunéiforme le montrent⁷⁹. Analogiquement, le pronom suffixe masculin accusatif *-šu* était peut-être confondu, de temps en temps, avec l'égyptien *-šw*⁸⁰ masculin singulier, en particulier après une forme canaanéenne comme *nu-šur-šu* (2.3, 7').

73. Mais son usage s'est abondamment répandu dans les textes "occidentaux".

74. Gardiner, *op. cit.*, § 46 et §§ 64-65.

75. Gardiner, *op. cit.*, §§ 64-65.

76. On remarquera l'emploi redondant des pronoms, l'enclitique accadien d'abord, redoublé par le pronom égyptien.

77. *RSO* (à paraître), n° 14, 30'.

78. Dans 1.9, 9 et 1.10, 45, *šu-ut* est complément d'objet direct (à sens neutre: "cela") avec *epēšu*, qu'il précède.

79. En revanche, on se gardera de tirer trop des graphies avec le signe ŠU; elles n'apprennent rien de bien sûr sur le phonème égyptien correspondant. La transcription est conventionnelle, comme l'est la prononciation des assyriologues (à commencer par celle des francophones). On soupçonne depuis longtemps que le /š/ accadien s'articulait différemment au nord et au sud de la Mésopotamie. Qu'il y ait eu encore d'autres variations phonétiques ailleurs (en Syrie par exemple) est hautement vraisemblable.

80. Voir Gardiner, *op. cit.*, § 43, et Lefebvre, *op. cit.*, p. 55.

Le pronom démonstratif babylonien *annû*: “voici” est communément employé⁸¹, mais il est en concurrence avec *ka-ta*, dans le syntagme adverbial *ul-tu u₄-mi ka-ta* (2.2.1.2, 17). Cette formule se trouve déjà à Tyr à l’époque d’El-Amarna. On lit dans la même lettre: *iš-tu ša-an-ti kà-ti-ma* (“A partir de l’autre année”; 1.4, 27) et, en parallèle, un peu plus loin: *iš-tu mu kà-ti* (1.4, 74). Il s’agit, chaque fois, du nom au féminin singulier égyptien connu sous la forme consonantique *kt(y)*⁸². On traduira mot-à-mot: “A partir de l’autre jour” ou “année”, c’est-à-dire “à partir de ce jour”, “dorénavant” ou “de cette année (à venir)”, “l’année prochaine”. Le canaanéen *šantu est évidemment féminin; mais *ūmu* l’est aussi, sous l’influence, discrète mais indiscutable, du vernaculaire local, comme il a été vu plus haut. La même influence se manifeste aussi dans l’ordre des mots: il suit le substantif, comme *annû / annītu* en babylonien (banal dans ces expressions) ou comme en canaanéen (au moins, peut-on le supposer à partir de l’hébreu et du phénicien⁸³); en revanche, en égyptien, *kt(y)* précéderait.

La particule babylonienne *iānu*, d’un maniement très commode, est beaucoup employée dans les lettres de Tyr. Son emploi peut être “classique” comme dans la phrase: *i.giš.meš i-na / é-ti-ia ia-a-nu* (“Il n’y a plus d’huile chez moi” [2.2.1.2, 27-28]). Mais celui-ci est aussi élargi abusivement⁸⁴: *iānu* assume les fonctions de *bašû* dans: *ia-nu šà lú.meš* (“Personne des gens n’était plus présent” [2.2.1.1, 20]) et surtout dans: NP₁ à NP₂ *i-ia-nu a-kán-na* (“NP₁ et NP₂ ne sont pas ici” [2.1.1.2, 19-20]). La forme *i-ia-nu-šu*⁸⁵ donne la clé et explique cette extension. Morphologiquement, à la différence avec les autres références, celle-ci est irrégulière; *iānu* ne se construit (à peu près) jamais avec un pronom enclitique en babylonien. C’est que, sous le babylonien, si l’on ose écrire, se trouve l’égyptien *nn*⁸⁶; sa signification est exactement la même, mais, morphologiquement, cette particule se combine régulièrement avec le pronom dépendant *-sw*. L’on comprend que *iānu* est en réalité un mixte égypto-babylonien, qui joue sur l’identité de sens et sur une homophonie approximative.

Ces remarques faites, il reste que le vocabulaire est massivement du babylonien. Son importance relative est toutefois exagérée à cause de deux circonstances: c’est en babylonien, d’une part, que les lettres de Tyr furent confiées à l’écriture et leurs auteurs, d’autre part, avaient fait toutes leurs études en babylonien. Mais il y a fort à parier que le parler vivant et spontané était, sans doute, plus “canaanéen”. Le lecteur contemporain n’y a plus accès.

Le vocabulaire étranger à la langue mère est souvent celui d’institutions particulières⁸⁷. Cette remarque vaut, on peut au moins le supposer, pour le corpus tyrien: *hbl est emprunté au canaanéen ou du moins est pris pour canaanéen⁸⁸, car, pour l’utilisateur, c’est un terme technique qui renvoie au droit local, non à un droit étranger, une telle précision pouvait avoir son importance. Dans le même ordre d’idée,

81. 2.1.1.1, 7, 11; 2.2.1.2, 24; 2.2.2.1, 5, 8, 17, 28; 2.2.2.2, 10.

82. Sur *kt / kt(y)*, voir Gardiner, *op. cit.*, § 98 et Lefebvre, *op. cit.*, p.101. Le mot se place devant le substantif. Les deux références de l’époque d’El-Amarna ont une finale /i/; à la fin du millénaire, le mot est écrit avec TA. Faut-il supposer que ce signe a été choisi pour refléter une prononciation réelle? Dans ce cas, on pourrait hasarder l’hypothèse que le /i/ était devenu, plutôt qu’un /a/, une voyelle atone (une sorte de schewa): les scribes accadisans n’avaient pas de procédé pour écrire ce son, étranger à leur syllabaire, aussi le notaient-ils, dans certains cas, en gardant la voyelle précédente, mais il existait d’autres procédés.

83. P. Joüon, *Grammaire de l’hébreu biblique*, Rome 1947, § 36; M.J. Fuentes, *Vocabulario Fenicio*, Barcelone 1980, s. v. *zh*.

84. Eu égard, évidemment, à la stylistique babylonienne. L’adverbe n’est pas un jugement de valeur.

85. Dans la phrase: *šum-ma i-ia-nu-šu it-ti* NP: “S’il n’est pas avec NP” (2.2.1.4, 13’-14’).

86. Pour *nn*, cf. Gardiner, *op. cit.*, § 108 et § 44, 2.

87. Ainsi pour le vaudou, le vocabulaire africain (Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 95).

88. La racine est commune au sémitique de l’est comme au sémitique de l’ouest, mais sa conjugaison est canaanéenne, comme on l’a vu.

MAŠkanu désigne, peut-être, une fonction administrative particulière que la terminologie babylonienne ne fournissait pas.

Pour comprendre ces lettres, il nous manque l'intonation, la mimique et le contexte, tous éléments que le destinataire connaissait ou que son expérience lui permettait de restituer derrière les signes cunéiformes. En particulier, le rôle éminent du geste a été souligné par toutes les descriptions de pidgins, sabirs et bèches-de-mer⁸⁹: il se substitue même au mot, ou du moins l'accompagne. Il est vrai qu'en recourant à l'écriture, le locuteur nous en a privé, mais il s'en privait, lui, d'abord. Il y a donc moindre mal. Malgré les transpositions ainsi rendues inévitables, la langue reflète encore la spontanéité du discours; toute la vivacité de ces discussions d'affaires ne s'est pas évanouie, même encore aujourd'hui. La lecture du *corpus* présentera toute la palette des procédés. Qu'il suffise ici de donner quelques exemples topiques.

Le ton seul sert à noter l'interrogation sans outil grammatical écrit: *ba-ni a-na pa-ni-ka / š[a] ip-pu-uš* NP (2.1.2.1, 8-9). "Trouves-tu bien ce que NP cherche à faire?" est une traduction trop guidée; "Tu trouves bien ce que NP cherche à faire?", plus familier, rendrait mieux le ton.

La même économie de moyens se retrouve dans l'emploi de *šemû* ("apprendre par ouï-dire") sans préposition de subordination pour introduire la complétive (2.2.1.3, 33; 2.2.1.4, 5', 14'). Un tel raccourci est attesté dans un pidgin contemporain⁹⁰.

D'une manière générale, l'absence de coordination⁹¹, la substitution abusive de la coordination à la subordination⁹² et l'emploi indiscret de la parataxe⁹³ sont peut-être les traits les plus frappants qui, pour un observateur, caractérisent ce style haché⁹⁴: c'est le "petit nègre". A Tyr, la copule *u* du sémitique commun, si commode, est utilisée dans toute la palette de ses significations, mais l'asyndète apparaît quelquefois et sa brusquerie reflète le langage parlé comme dans: *la-a i-de₄ ki-i ub-bal té-ma te-er-ra-an-ni lu-ú i-de₄*. Le mot-à-mot se rend évidemment: "Je ne sais pas quand on me (les) enverra, fais-le moi savoir, je veux le savoir" (2.2.1.1, 49-50). Pour comprendre pleinement, il faut introduire les articulations logiques escamotées: "Etant donné que je ne sais pas ..., fais-le moi savoir, car je veux le savoir." Autre exemple: *at-ta mu-ú-ir-ma / u₄-um šeš.meš it-ti dumu NP / [...]* *at-ta ti-i-di* ("Toi, envoie-[les] sans faute quand le fils de NP sera là [...], tu le sauras toi!" [2.2.2.1, 7-10]). On paraphrasera: "Toi, envoie-[les] sans faute ..., puisque tu seras au courant."

L'ordre des mots apparaît "libre", c'est-à-dire qu'il ne respecte pas la disposition accadienne, celle du style ordinaire au moins⁹⁵, avec un verbe fermant la proposition. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin une explication: c'est qu'est visé partout l'effet maximum pour faire impression sur le destinataire de la lettre, à Ougarit. Phrases nominales ou phrases verbales: il n'importe; à cet égard, la distinction est sans

89. Naro (pp. 318-319) décrit dans la tradition africaine occidentale un tel langage gestuel, datant du milieu du XV^e siècle; les désignations s'accompagnent ou non, en même temps, d'un mot parlé (*ibid.*, pp. 341-342). M. Silverstein a relevé aussi les éléments extra-linguistiques en Chinook, ("Chinook Jargon: Language Contact and the Problem of Multi-level Generative Systems", *Language* 48 [1972], p. 381 [cité désormais: Silverstein]) et F.G. Cassidy ("Tracing the Pidgin Element in Jamaican Creole", Hymes, *Pidginization and Creolization*, pp. 203-221 [cité désormais: Cassidy]) dans le créole jamaïcain (pp. 212-213).

90. Par une curieuse rencontre, dans le pidgin franco-vietnamien (J.E. Reinecke, "Tây bô: Notes on the Pidgin French of Vietnam", Hymes, *Pidginisation and Creolisation*, p. 54).

91. H. Schuchardt (p. 446) cite le proverbe de marins, attesté dès 1789: «Saint-Jean venir, gandouf andar»; le sens en est très clair malgré l'économie extrême des outils grammaticaux.

92. Hall, *Pidgin and Creole Languages*, pp. 86-87.

93. Silverstein, p. 613.

94. "choppy style" dans Naro, p. 332. Cet auteur a calculé là le rapport entre principales et subordonnées dans l'américain de base par rapport à celui que donne l'américain soigné: on va au plus bas de 1, 3 jusqu'à 1, 8-2,1.

95. Et non soutenu, comme en poésie, où les arrangements, comme on le sait, obéissent à d'autres règles.

intérêt pour le rédacteur. Pour nous, le rapport entre elles est plein d'enseignement, car il est un trait saillant de la bêche-de-mer tyrienne.

Examinons donc les structures les plus fréquentes des phrases dans le *corpus* tyrien.

Les résultats bruts sont les suivants:

A: nombre de propositions dans les textes *complets*

B: nombre de phrases verbales

C: nombre de phrases nominales⁹⁶

A	B	C
27	19	8
17	10	7
14	11	3
14	9	5
11	11	Ø
10	8	2
8	6	2
7	6	1
totaux	108	80 28

On arrive donc aux pourcentages suivants:

34, 56% de phrases nominales / phrases verbales

74, 31% de phrases verbales / phrases

25, 68% de phrases nominales / phrases

Cet emploi massif de propositions C s'explique: ce sont les plus simples syntactiquement et morphologiquement; ce sont aussi celles qui ont le plus de "rendement", si l'on peut dire, pour un minimum de mots. Ce sont aussi des formations très usuelles en égyptien⁹⁷ et certains locuteurs, familiers de cette langue, ont pu être poussés à les multiplier dans la bêche-de-mer. A l'auditeur de restituer le non-dit. Il est frappant d'opposer ainsi deux passages de la même lettre. Le premier fait référence à une situation connue du destinataire; le second à des faits, le commerce avec l'Égypte, que son éloignement de Tyr lui interdit de savoir. Une proposition nominale suffit dans le premier cas; dans le second, en revanche, la phrase contient un verbe, verbe nécessaire, puisqu'il est le seul à fournir deux informations: une information lexicale (le cinglement) et une information temporelle (l'avenir). On opposera donc: *at-ta / a-na kur Hat-ti* ("Toi, ... vers le Hatti" [2.2.1.2, 18-19]) et: *i-na šu-ti giš.má-ia ša il-la-ku / i-na kur Mi-iš-ri* ("Par l'intermédiaire de ma flotte qui va partir pour l'Égypte" [2.2.1.2, 23-24]); l'omission du verbe dans la première citation ne gênait pas le destinataire; elle nous interdit, à nous, de saisir le détail des mouvements du rédacteur: départ futur, départ déjà effectif à l'arrivée de la lettre à Ougarit, simple départ souhaité et non réalisé, etc. Ainsi, l'information (complète, ou plutôt aisément complétable, à l'origine) s'est vidée aujourd'hui de presque tout son contenu. L'usage général est de n'utiliser aucun verbe, quand c'est possible; même *išû*, si peu chargé de sens et si commode, est extrêmement rare⁹⁸.

96. Même si l'on ne tient pas compte des en-tête des lettres où l'on a *passim*: *lū šulmu ana muhhi*: la formule est empruntée à la Babylonie et n'appartient pas au *corpus* local proprement dit.

97. Voir à la note 100 plus bas.

98. Son emploi "classique" ne se lit qu'une fois dans: *šum-ma i-šu-ú giš.má* ("S'il y a une flotte." [2.2.4, 16]). On attendrait plutôt *bašû* dans *i-na l-en é-ti: gi-in-ti / i-šu-ú* ("Il se trouve dans une maison de verger" [2.2.1.4, 15-16]) et: *a-šar / i-šu-ú <ú>* ("Là où il se trouve" [2.2.1.4, 17-18] avec dittographie du *ú* corrigée), deux références du même texte. Il peut se restaurer dans la formule parallèle *i-na l-en é.meš giš-in-ti / [i-šu-]ú* (2.2.1.3, 32-33). Il s'agit manifestement d'une mode propre à un scribe.

Les structures présentées par les phrases nominales sont les suivantes, indépendamment du sens (Les interprétations seront données plus bas)⁹⁹.

I. propositions nominales positives: 24

1. sujet en tête: 17

- sujet-Ø: 1
- sujet-CC: 8
- sujet-CC-CC: 4
- sujet-CC-attribut: 1
- sujet- attribut (ša): 1
- sujet-attribut-CC: 2

2. attribut en tête: 4

- attribut-sujet: 3
- attribut-sujet-CC: 1

3. CC ou adverbe en tête: 3

- CC-sujet: 1
- CC-sujet-CC: 1
- adverbe-sujet: 1

II. proposition nominale négative: 2

- sujet-CC-attribut: 1
- sujet-attribut-adverbe: 1

III. proposition nominale "normale" interrogative: 2

- attribut-CC-sujet: 1
- attribut-sujet: 1

Une première constatation s'impose; le sujet est le plus souvent en tête: 17 fois sur 24 et, si l'on ajoute les propositions négatives, 19 fois sur 26, soit dans (un peu moins de) trois-quarts des cas. Les propositions interrogatives ne font pas véritablement exception; l'ordre y était dicté par l'accent: le mot sur qui portait l'interrogation était placé en premier. Nous ne savons pas ce qu'était la syntaxe du canaanéen; notre ignorance ne nous permet donc pas de lui attribuer quelque influence sur cet ordre, on relèvera simplement que c'était, en tout cas, celui de l'égyptien¹⁰⁰. On remarquera, en second lieu, que les compléments circonstanciels sont beaucoup plus souvent en position d'attribut que les attributs mêmes, au sens étroit du terme. C'est indiscutablement la preuve que les propositions nominales étaient chargées d'un rôle bien plus large que dans la grammaire "classique" du babylonien: elles étaient bel et bien de véritables substituts aux phrases avec un verbe. L'économie ainsi réalisée était considérable, elle était faite, certes, aux dépens de la précision, mais les correspondants avaient les renseignements nécessaires et ils ajoutaient les nuances, qui se sont aujourd'hui évanouies.

99. CC signifie: complément circonstanciel.

100. Il n'est pas question de résumer les minutieuses descriptions des structures de la phrase nominale en égyptien, telles qu'on peut les lire dans les chapitres XXIII, XXIV et XXV de Lefebvre, *op. cit.*; il suffit de relever que le sujet ouvre le plus souvent la phrase.

Ce type de propositions est d'une reconnaissance très facile, et la distribution objective selon des critères formels se fait sans difficulté. Vouloir aller plus loin pour affiner ce classement selon les sens est largement arbitraire. Je n'ai retenu que deux sous-ensembles: selon le premier, les phrases nominales sont l'équivalent de propositions avec verbe à l'"indicatif" (d'une manière générale) ou au permansif accadien. Le second regroupe celles qui exigent des informations supplémentaires, qui seraient rendues par d'autres "modes" et par d'autres "temps"; le contexte, au moins, le suggère aujourd'hui. La transition entre les deux groupes est, à l'évidence, à peine marquée et dépend, pour une grande part, de l'interprète contemporain.

Qu'il suffise de donner quelques exemples de phrases nominales simples, celles que la grammaire babylonienne emploierait naturellement.

Sur le schéma banal avec le sujet ouvrant la phrase, on peut citer:

šam.meš / *i-na šu-ti-šu* ("Le prix est entre ses mains" [2.2.1.2, 26-27]);

gi[g l]i-ba-nu ("Il est mala[de du v]entre" [2.2.1.1, 14]);

lú ... mu.1.kám *it-ti-šu* ("L'homme ... a vécu un an avec lui" [2.2.1.1, 21]).

Une proposition négative est construite sur le même modèle:

ì.giš.meš *i-na / é-ti-ia ia-a-nu* ("Il n'y a plus d'huile chez moi." [2.2.1.2, 1. 27-28]).

Sur une structure inverse, on a :

a-nu-um-ma 2 lú.meš-*ia* ("Voici deux de mes hommes, [parce que etc.]" [2.2.1.3, 14-17]);

i-na lú.meš *ri-mi-tu₄* ("Chez les gens, ce fut la désertion"; [2.2.1.1, 18-19]);

ou bien:

re-qí ša dumu-ia it-ti-šu ("La suite de mon fils s'est cachée de lui." [2.2.1.1, 18]).

Dans la catégorie des phrases nominales à sens prégnant, viennent se ranger naturellement les propositions interrogatives. Les deux exemples connus sont formés sur *banû*. C'est, d'ailleurs, une interrogation rhétorique marquant fortement l'indignation:

ba-ni a-na pa-ni-ka š[a] ip-pu-uš NP ("Est-ce vraiment bien à tes yeux ce [que] NP veut faire?" [2.1.2.1, 8-11]);

ba-nu-ú ša ip-pu-uš šeš-[ka] / a-na ia-ši ("Est-ce vraiment beau ce que [ton] collègue NP veut me faire à moi?" [2.2.1.1, 4-5]).

L'expression du souhait est implicite dans l'expression **inū ana muhhi*, mot-à-mot: "Les yeux (soient) sur ...". On a:

*at-ta / šeš-ia uzu igi-ka*¹⁰¹ / *ugu-šu-nu* ("Quant à toi, mon frère, veille sur eux!" [2.2.1.3, 17-19]);
il se retrouve sans doute dans le passage mutilé:

at-ta / [uzu igi].meš ugu-šu-nu (2.2.2.1, 24-26, selon une restauration vraisemblable).

Dans les deux cas, on a l'impression (qui ne saurait être vraiment fausse) que ce sont des formules du langage courant, en somme des exclamations d'un caractère si banal que le destinataire les comprend bien. C'est si vrai que nous-mêmes n'avons aucune difficulté pour les saisir.

Mais il est des phrases nominales dont la signification est implicite et qui supposent des connaissances extra-textuelles qui ne sont plus à notre disposition. La proposition minimale *i-na u₄-um /*

101. Faire précéder une partie du corps par le déterminatif *uzu* se retrouve déjà à El-Amarna (1.2, 20, 44; 1.4, 23).

MAŠ-ka-nu (2.2.2.1, 9-10), commentée plus haut, en est l'exemple parfait. Faut-il comprendre NP₁ à NP₂ / i-ia-nu a-kán-na: "NP₁ et NP₂ ne sont pas, plus ou pas encore ici." (2.1.1.2, 19-20)?

Une "traduction" mot-à-mot conduit à un véritable faux sens, ou, du moins, vide de sa substance une proposition beaucoup plus riche d'intention. Commentons quelques exemples:

tap_x-pí dumu-ka šu-ú-ut ("Il est le collègue de ton fils" [2.2.1.3, 26]) est, en fait, une proposition circonstancielle de cause ("[Parce qu']il est le collègue de ton fils!"), et non une plate constatation.

at-ta / i-na aš-ra-nu šeš-ia du₁₀-ga-bu (2.2.1.2, l. 29) est précédé d'*a-mur*. Est ainsi soulignée l'importance de la déclaration. On doit paraphraser la "traduction": "Toi, tu es un véritable frère pour moi là-bas." par: "Continue à jouer ce rôle de frère véritable que tu es pour moi là-bas". La même réflexion semble s'appliquer à: *a-mur ni-i-nu [šeš.meš] / ul[-du da-ri-ti]* ("Nous sommes des [frères] de[puis toujours]"; 2.1.2.1, 35-36), si la restauration est admise.

mim-ma i-na lib-bi-ka (2.2.1.2, 37) ("Tout est dans ton cœur") est, en réalité, une sorte de conclusion menaçante et équivaut à: "Penses-y bien! (car que tu viennes à ne pas [liv]rer, de mon côté, je ne ferai rien [por]ter.)".

La préposition a alors un rôle souvent déterminant; c'est elle qui se charge de toutes les intentions qu'assument les verbes dans les propositions qui en comportent. Ce n'est pas un hasard que la structure sujet-complément(s) circonstanciel(s) soit de loin la plus fréquente. On voit immédiatement l'intérêt pratique qu'elle présente: on ne s'embarrassait pas d'une variété sans bornes, morphologique et syntaxique, qu'auraient exigée les verbes conjugués. La préposition, toujours identique à elle-même, était de reconnaissance, visuelle et auditive, très facile; son champ sémantique était peut-être mal délimité, mais aussi brutalement explicite. Certes, beaucoup ainsi se perdait par écrit, mais il n'importait, puisque le destinataire était en mesure de faire les restitutions nécessaires. C'est nous qui avons l'embarras de l'interprétation:

ša [šeš-ia a]-na dumu-ia / 'b'a-ni ma-'a-ad (2.2.1.1, 23-24): "Ce que [mon] col[lègue] a fait pour mon fils est très bien.", mais *a fait* n'est qu'une interprétation "minimaliste" d'*ana*.

lú ir-ia / it-ti NP₁ aš-šum dumu NP₂ (2.2.1.4, 6'-7'): "Mon serviteur *est* avec NP₁ à propos du fils de NP₂". L'accent porte sur *itti* et *aššum*, mais sur laquelle des deux prépositions en premier? La suite du texte suggère que c'est *itti* qui a le sens le plus fort¹⁰².

Affiner l'interprétation devient impossible quand les propositions nominales s'enchaînent: le sens général dépend alors du sens de chacune, et vice-versa. On peut proposer comme exemple de ce jeu intriqué et réciproque:

at-ta mu-ú-ir-ma / u₄-um šeš.meš it-ti dumu NP / ù ì.giš.meš an-na-a / ip-pa-hé-ru ù i-na u₄-um / maš-ka-nu: "De ton côté, prends soin de l'envoi quand les collègues *seront réunis* avec le fils de NP et qu'ils rassembleront l'huile en question et quand le préposé *sera là*" (2.2.2.1, 6-10), mais *seront réunis* est peut-être un faux-sens.

La complexité est encore plus grande dans le passage suivant:

aš-šum ì.giš.meš ... a-nu-um-ma [ì.giš.meš] ul-tu u₄-mi ka-ta ul-tu kur uru Šur-ri ù at-ta a-na kur Hat-ti ("A propos de l'huile ... voici que [l'huile] dorénavant *est prête à être envoyée* hors du pays de Tyr et toi, tu *pourras aller* dans le pays de Hatti") (2.2.1.2, 14-19). Le passage en

102. La voici: *ù at-ta šeš-ia i ša-'al / NP aš-šum lú ir-ia / ù a ša-ba-at-šu a-šar 'ib-ba-aš'-ši* (2.2.1.4, 8-10): "Aussi, toi, mon collègue, interroge NP à propos de mon serviteur et empare-toi de lui où qu'il soit."

italiques pourrait se rendre, tout aussi légitimement, avec des nuances bien différentes, et même opposées, d'autant que la copule offre des possibilités de significations beaucoup moins incolores que "et" ("en conséquence", "mais", "pourtant", etc.).

Les phrases verbales placent le verbe en tête dans plus de la moitié des références¹⁰³. La lettre 2.2.2.1 fait exception: la proportion y est à peu près inverse, puisque sur 9 phrases verbales, 5 commencent par le sujet.

Quand le verbe n'est pas en tête, c'est, à égalité (15 fois), le sujet ou le complément d'objet direct qui ouvre la phrase, puis, 7 fois, le complément circonstanciel et, 4 fois, le complément d'objet indirect. Il faut arrêter ici ces jeux arithmétiques. On conclura simplement que le verbe ouvre normalement la proposition. Quand ce n'est pas le cas, le scribe choisit l'élément qu'il veut mettre en valeur. Cette manière de faire reflète, on ne saurait en douter, la flexibilité du cananéen. Elle garde ainsi toute son importance à l'affectivité qu'auraient bridée la structure plus stricte de la phrase égyptienne¹⁰⁴ et surtout celle, rigide, de la phrase babylonienne. Elle préserve la liberté d'une parole vivante.

La description ci-dessus répond exactement au patron que dessinent les linguistes à l'examen des pidgins, sabirs ou bèches-de-mer. Les traits du *corpus* de Tyr se retrouvent tous dans chacune des langues de ce type, telles que les témoignages beaucoup plus récents nous les présentent.

Une bêche-de-mer est un *outil*, utilisé quand la nécessité l'impose à deux ou plusieurs groupes entrés en contact sans que ceux-ci aient aucune langue en commun¹⁰⁵. Les spécialistes ont donc proposé des définitions concordantes comme: *Vermittlungssprache*¹⁰⁶ ou *Notsprache*¹⁰⁷, *makeshift language*¹⁰⁸, *reconnaissance language*¹⁰⁹.

Cette fonction utilitaire a pour conséquence qu'aucun mépris social ne s'attache à aucune bêche-de-mer¹¹⁰ (celle de Tyr a même imposé sa marque sur les lettres royales), ni aucun prestige non plus¹¹¹; mais, comme on peut s'y attendre, toutes restent cantonnées à «des tâches importantes mais peu variées»¹¹²; chaque locuteur garde autrement sa propre langue et son emploi demeure pour chacun une conduite intermittente¹¹³. Ceux qui dialoguent entre eux par ce médium forment, selon les expressions heureuses de M. Silverstein, une «communauté de parler», non une «communauté de langue»¹¹⁴. S'ils forment un

103. Le calcul est fait sur 46 cas; on y ajoutera légitimement 6 phrases qui commencent par une interjection ou un adverbe, qui fait vraiment corps avec la forme verbale qui suit. On a 51/81 soit 65% de verbes en tête.

104. L'ordre égyptien est verbe-sujet-COD-datif-CC, seuls le pronom dépendant *sw* ou le substantif sont exceptionnellement en tête de phrase (voir Lefebvre, *op. cit.*, p. 275, p. 280 et p. 281); il n'a donc pu que favoriser l'ordre déjà dominant.

105. Decamp, p. 15.

106. Schuchardt, p. 441.

107. «La nécessité est la créatrice de telles langues» («Der Not ist die Bildnerin solcher Sprachen.», Schuchardt, p. 441).

108. Jespersen, *Language*, p. 232. La même formule se retrouve dans Reinecke, p. 534.

109. Naro, pp. 323-324.

110. Naro, *ibid.*

111. Silverstein, p. 378. Les scribes tyriens ne semblent pas avoir eu une langue de prestige qu'ils auraient préférée à toutes les autres. Ils ont écrit aussi en cananéen (d'après un document inédit trouvé à Ras Shamra) et on peut ajouter, sans craindre de se tromper, en égyptien, mais aucun document indigène dans ce dernier cas n'a survécu. Quant à la lettre RS 18.31, écrite en ougaritique, elle provient de Tyr, mais on ne sait si elle y a été écrite ou si c'est une traduction faite au lieu de destination.

112. Schuchardt, p. 442.

113. «It does not occupy a central role in the linguistic behavior of its speakers» (Silverstein, p. 381). On ne connaît pas d'exemples où, comme telle, elle serait devenue, avec le temps, langue maternelle (Schuchardt, pp. 442-443), à la différence des créoles.

114. En anglais: «speech community» et «language community» (Silverstein, p. 620).

groupe, il s'agit d'un groupe mixte¹¹⁵, non d'un peuple¹¹⁶; cette situation est particulièrement frappante pour le *corpus* de Tyr, car ses différents membres sont physiquement éloignés les uns des autres, ainsi l'hétérogénéité des personnes en cause en est rendue plus manifeste.

Puisqu'elle est née d'un compromis de la part de plusieurs groupes linguistiquement distincts¹¹⁷, cette bêche-de-mer est un mélange, mélange, certes, à part inégales, de babylonien, de canaanéen et d'égyptien; c'est même là ce qui définit un tel type de langage, langage de contact et de bordure¹¹⁸. De tels produits sont instables et on a relevé de grandes variétés selon les lieux: l'origine géographique unique de nos données ne nous laisse pas la possibilité d'en juger pour Tyr, mais le supposer est légitime¹¹⁹.

Que le babylonien soit massivement la langue-source et qu'il fournisse l'essentiel des traits fondamentaux est une situation qui n'a rien d'étrange, tout au contraire¹²⁰. Cette prédominance d'un lexique sur tous les autres a été souligné par tous les spécialistes¹²¹ dans les bèches-de-mer: elles ne sont, en fait, pas plus mélangées que les langues ordinaires¹²². Les marques des autres composants restent souvent relativement superficielles, on en a fait la constatation pour d'autres lieux¹²³: ici, la morphologie et le lexique sont essentiellement babyloniens. Pour l'ordre des mots, si important pour donner force et expressivité au discours, les locuteurs ont eu la latitude d'en adopter un qui était, le hasard faisant bien les choses, à la fois commun au canaanéen et à l'égyptien. Celui-ci ne reflète pas l'usage banal du médio-babylonien; on ne saurait toutefois le qualifier de fautif, tout au plus son emploi dans des textes en prose aurait-il pu déconcerter un indigène de Babylonie. Ainsi, les créateurs de la bêche-de-mer ont-ils respecté un principe universel de cette catégorie linguistique: user le plus possible de structures que partageait déjà chacune des langues en œuvre¹²⁴, rechercher, et continuer de rechercher, en l'employant, des dénominateurs communs¹²⁵, profiter, enfin, de ressemblances, même fortuites ou forcées.

On a pu définir la *pidginisation* par toute réduction simultanée des fonctions du langage à la fois dans sa grammaire et dans son utilisation¹²⁶.

Les données à notre disposition interdisent de savoir si certains sons étaient simplifiés; tout devait dépendre, en vérité, de la langue maternelle du locuteur; la phonologie du babylonien était trop proche de

115. Schuchardt, p. 445.

116. Schuchardt, p. 442.

117. Silverstein, p. 378.

118. Reinecke, p. 535.

119. Les mêmes locuteurs recourent à une langue autre pour traiter de sujets que la bêche-de-mer spécialisée n'aurait pas été en mesure de traiter (Reinecke, p. 537). Cette possibilité était ouverte au Levant, grâce au babylonien, à l'assyrien ou à l'égyptien, c'est tout ce que l'on sait.

120. «Its structure is defined only in relation to a particular component first language of its speakers» (Silverstein, p. 378).

121. Les pourcentages ont été souvent calculés. Le pidgin est fait de 75% d'anglais, 20% allemand, malais etc. (Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 90); dans le Tâv bôv, on trouvait 94% de français (Reinecke, p. 50); d'une manière générale, F.G. Cassidy évalue de 99% à 70% le lexique ressortissant à une première langue (Cassidy, p. 216).

On a constaté un autre fait dans le monde contemporain: le vocabulaire qui n'appartient pas à la langue de base s'accroît pour les groupes isolés (Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 96), or les marchands levantins formaient, au contraire, un ensemble ouvert sur le monde environnant.

122. Reinecke (p. 537) en fait la remarque pour ce qu'il appelle le *trade jargon*.

123. Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 190.

124. «The structural resources of the pidgin are likely to be drawn in large part from the features common to the two languages [...] with also some features peculiar to each side [...]» (Hall, *op. cit.*, p. 62). Ces «mélanges» sont souvent des mélanges de mélanges et ceux qui en usent ne s'y retrouvent pas (Schuchardt, p. 448).

125. Naro, p. 342 et Hall, *Pidgin and Creole Languages*, pp. 61-62.

126. «Pidginization should be seen as any consistent reduction of the functions of language both in its grammar and its use.» (W.J. Sanmartin, «Salient and Substantive Pidginization», Hymes, *Language in Culture and Society*, p. 126). Voir encore E. Polomé, «The Katanga [Lubumbashi] Swahili Creole», *ibid.*, p. 57).

celle de l'ouest-sémitique pour que de telles adaptations fussent bien nécessaires à qui parlait canaanéen ou ougaritique¹²⁷; pour celui qui ne pratiquait pas une langue sémitique, le phénomène a pu se produire, mais nous échappe complètement.

Dans les autres langages du même type, le vocabulaire est réduit¹²⁸, tandis qu'en compensation, les mots maintenus ont reçu une signification élargie et moins précise¹²⁹. Cet appauvrissement est un fait difficile à établir pour les lettres de Tyr. Le lexique en est assurément restreint et peu varié (On a remarqué, par exemple, l'emploi indiscret de *iānu*), mais les correspondants avaient toutes les raisons de s'en contenter, puisqu'il suffisait à leurs dialogues.

Tout tend vers la simplification¹³⁰, ainsi l'absence de subordination et la parataxe: chaque unité de sens ainsi délimitée et juxtaposée est de reconnaissance aisée¹³¹. Les phrases nominales, si abondantes, permettent d'éluder les complexités lexicales et morphologiques, puisqu'une forme verbale conjuguée y est remplacée par l'élément on ne peut imaginer plus simple: rien. Les prépositions s'y trouvent investies de significations prégnantes; c'est qu'elles ne se conjuguent ni ne se déclinent: invariables, elles s'identifient immédiatement. Les paradigmes sont restés fidèles à la grammaire du babylonien ou du canaanéen¹³², sauf sur un point: l'impératif, "mode" auquel pidgins, sabirs et bèches-de-mer accordent une place essentielle, à côté des pronoms accentués¹³³. Sa réfection à partir du sémitique et du hamitique use d'une remarquable économie de moyens morphologiques; elle atteint cependant l'efficacité langagière la plus grande; historiens et linguistes ont relevé partout dans le monde de telles créations; elles violent les canons grammaticaux reçus¹³⁴, car elle n'ont qu'une seule préoccupation: l'expressivité. Toutes ces caractéristiques font que bèches-de-mer et langages apparentés sont bel et bien des langues authentiques: elles sont distinctes, et tenues pour telles, des vernaculaires ou des langues de culture contemporaines géographiquement voisines¹³⁵. Telle était, sans aucun doute, la bêche-de-mer écrite de Tyr.

Est-on en mesure de répondre, au moins hypothétiquement, à la question: pourquoi Tyr a-t-elle inventé ou, du moins, adopté et pratiqué ce genre de langage? Se pose alors une question préjudicielle: était-ce le seul port levantin à l'avoir fait? D'autres bèches-de-mer ont bien pu exister au II^e millénaire; restées orales comme c'était leur destin, elles se sont évanouies. Si celle qui était parlée à Tyr nous a été transmise, c'est que ses scribes n'hésitaient pas à noter sur argile d'autres langues que le babylonien,

127. On a remarqué cependant que la modification de la langue étrangère (au correspondant) est faite à l'origine *par l'étranger même*, qui fait ainsi effort pour ne pas troubler celui qui n'en est pas familier (Schuchardt, p. 441).

128. C'est la différence que souligne J.E. Reinecke (p. 537) entre bèches-de-mer et créoles: le Chinook compte 1150 mots, alors que le créole de Guinée en compte 5240.

129. Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 89. Ainsi *bono* dans la *lingua franca*, avec sa négation (Schuchardt, p. 445). Il est impossible de juger avec le *corpus* à notre disposition si les verbes de sensation remplacent les verbes abstraits (comme le souligne Schuchardt, p. 444), mais le phénomène a été souligné dans toutes les descriptions (voir Decamp, p. 15; Jespersen, *Language*, p. 233; Naro, p. 332).

130. Naro (p. 328) a souligné le goût typique pour l'invariabilité des formes verbales et l'utilisation d'éléments accentués, phonologiquement indépendants. On sait en particulier l'usage que les comiques ont fait de l'abus de l'infinitif (Naro, p. 342) pour reproduire le parler "petit-nègre".

131. Naro (p. 341) parle de «simple surface units».

132. Mais la rédaction par écrit a sans doute contribué à corriger (sans doute inconsciemment) bien des "fautes" du langage parlé.

133. Les impératifs tiennent dans le système verbal la place de ces pronoms accentués dans le système pronominal. Ceux-ci sont aussi caractéristiques des pidgins, sabirs et bèches-de-mer (Naro, p. 342). On rappellera le rôle de *šūt* dans le *corpus* de Tyr.

134. H. Schuchardt, en 1909, doit justifier l'intérêt qu'il porte à la *lingua franca*, méprisée par ses contemporains au début de son article (p. 441).

135. U. Weinreich, *Languages in Contact. Findings and Problems*, New York 1953, p. 69, et, en plus développé, pp. 105-

106. On s'est interrogé pour savoir si, malgré ces simplifications, une bêche-de-mer, pidgin ou sabir ne finirait pas par atteindre à une complexité somme toute aussi grande que celles d'autres langues (Decamp, p. 15).

comme il a été déjà remarqué, et qu'ils ne s'en tenaient pas à un dialecte unique, comme Sidon à l'assyrien canaanisé, Byblos au babylonien "classique", etc. On comprend donc qu'à Tyr une bêche-de-mer ait été confiée à l'écriture. En revanche, qu'elle ne soit attestée que dans la correspondance avec un seul site n'a aucune signification particulière: c'est le hasard des fouilles qui a joué.

Que d'autres villes levantines eussent parlé ou non des dialectes de ce type, le cas de Tyr est maintenant le seul observable. A la fin du II^e millénaire, sous la pression de Sidon dont cette ville dépendait politiquement, ou pour d'autres raisons, Tyr semble bien avoir limité ses ambitions à un horizon réduit: pour naître et vivre, une bêche-de-mer suppose des contacts entre voisins directs et fréquents.

Il faut renoncer à connaître la naissance et la vie de cette bêche-de-mer à Tyr. On ne peut répondre en effet à la question essentielle: quelles sont les conditions, linguistiques et sociales sous l'influence desquelles cette langue devint et resta indépendante des normes de chacune des traditions contributaires¹³⁶? Créés sous la pression de la nécessité et de l'urgence, ces vernaculaires mélangés sont utilisés dans le commerce ou dans n'importe quelle situation où entrent en contact deux personnes qui ne parlent pas la langue de l'autre; chacun part alors de la sienne pour obtenir le résultat recherché¹³⁷, et cela, on l'a constaté, peut être très rapide¹³⁸. Mais une bêche-de-mer est avec le temps, quelques générations y suffisent, souvent remplacée par une langue de culture (Il existe toutefois des témoins du contraire¹³⁹) ou bien devient un créole, et, dès lors, une langue d'une seule communauté; un pidgin disparaît ou change de nature¹⁴⁰. Son statut social ne lui permet pas de subsister hors de son contexte d'emploi originel¹⁴¹; on a pu parler de sa faiblesse intrinsèque, car il est socialement marginal¹⁴². On voit mal quel événement aurait rendu son élaboration nécessaire et utile sur la côte levantine. Les éléments linguistiques qui la composent, sémitique et hamitique, et leur contact géographique y remontaient à la plus haute Antiquité. Le cabotage y existait depuis la préhistoire, les conditions donc furent favorables à la création d'un tel outil dans les équipages hétérogènes recrutés sur la côte et dans les îles proches¹⁴³, d'autant qu'il n'apparaîtrait que dans des situations de plurilinguisme, non de bilinguisme¹⁴⁴; ce serait alors les circonstances extérieures qui décideraient de la part de telle ou telle langue dans le mélange¹⁴⁵. L'absence de vocabulaire attribuable avec sûreté à Ougarit¹⁴⁶ indiquerait que cette ville aurait ensuite adoptée cette bêche-de-mer, sans être à son origine. Toutefois, nous l'avons déjà noté plus haut, les langues de ce type présentent des différences selon les lieux de leur utilisation¹⁴⁷. Aussi bien le rôle du canaanéen dans notre *corpus* ne signifierait pas que Tyr aurait été le créateur, mais seulement que c'était la variété qui y était parlée (et pour nous donc écrite): celle d'Ougarit aurait pu utiliser davantage du lexique propre à cette ville, peut-on imaginer. Les

136. La formule est empruntée à la "Preface" de Hymes, *Pidginization and Creolization*, p. 9.

137. Naro, p. 342.

138. «A pidgin can grow up in a few days of trading [...] The restructurations that take place in these instances are very brusque and violent, and take place very fast.» (Hall, *Pidgin and Creole Languages*, p. 127).

139. La *lingua franca*, l'anglo-cantonais (de 1715 à nos jours) (Reinecke, p. 538), le *chinese pidgin English* (Hall, *ibid.*, p. 130). J.E. Reincke donne, en contre-exemple, le *russeorsk* (russe plus norvégien) qui, après avoir vécu quatre ou cinq générations, disparut au début de la première guerre mondiale.

140. Hall, *ibid.*, p. 130.

141. Hall, *ibid.*, p. 126.

142. Hall, *ibid.*, p. 127.

143. Une des situations les plus favorables pour la formation de ces dialectes se trouve à bord des navires marchands (Reinecke, p. 534).

144. C'est l'affirmation prudente de K. Whinnom ("Linguistic Hybridization and the 'special case' of pidgins and creoles", Hymes, *Pidginization and Creolization*, p. 104: «It may well be that no simple *bilingual* situation gives rise to a pidgin.»).

145. Schuchardt, p. 447.

146. La seule exception serait *hardu*, voir plus haut.

147. Schuchardt, p. 442.

linguistes l'ont constaté: les traits des pidgins etc. sont bien fixés et restent stables pendant toute la durée de leur utilisation¹⁴⁸, pourvu que la situation interlinguistique qui les a introduits dans une communauté reste inchangée¹⁴⁹. Aucune comparaison n'est possible entre les lettres trouvées à Ougarit et des documents qui seraient beaucoup plus anciens. Dans le *corpus* d'El-Amarna, on l'a remarqué plusieurs fois, apparaissent des traits qu'on retrouve ensuite à la fin du millénaire, et cela, il faut le souligner, malgré la différence de statut entre les deux lots de documents¹⁵⁰. On conclura prudemment que la bêche-de-mer était une réalité linguistique sur la côte depuis plusieurs siècles. On ne s'étonnera pas de cette longévité: des cas semblables, comme on l'a vu, sont attestés. Mais on peut apporter encore une explication: un tel parler peut avoir servi à une "communion phatique" (au sens de B. Malinowski), dont un groupe fermé se sert comme marque de reconnaissance¹⁵¹: les marchands levantins usaient de leur bêche-de-mer comme d'un jargon ou, mieux, d'un argot, elle leur assurait la discrétion dans les discussions, puisqu'elle n'était pas diffusée en-dehors du cercle de ses utilisateurs, et elle affirmait du même pas la cohérence de leur organisation. En revanche, les grandes puissances locales, comme Sidon ou Ougarit, avaient des politiques à très larges vues, en rapport avec tous les états proche-orientaux; leurs relations les plus importantes étaient lointaines, jusqu'à Assour, et dans beaucoup de cas, de pouvoir à pouvoir: distance et commodités scribales imposaient une langue internationale, l'accadien dans ses deux variétés.

Cette bêche-de-mer, comme le montre grossièrement son lexique, a eu sans doute comme horizon géographique l'Egypte du delta, la côte levantine, avec peut-être une part de son hinterland, et les îles proches, et, pourquoi non?, Chypre. Aucun mot n'est attribuable ni au hittite, ni au hourrite¹⁵² ni même à l'assyrien¹⁵³. On réservera le cas du dialecte chypriote (ou des dialectes chypriotes): comme on ne sait rien de lui (ou d'eux), on est dans l'impossibilité totale d'affirmer que l'île n'a pas contribué à la bêche-de-mer. Admettre cette thèse-ci suppose que Chypre parlait un ou des langues étrangères au sémitique et à l'égyptien. Admettre la thèse contraire conduit à la conclusion que Chypre parlait soit l'égyptien soit un ou des dialectes ouest-sémitiques: nous ne pourrions le (ou les) en distinguer et leur présence nous échapperait complètement.

Ce langage disparaît à nos yeux en même temps que la civilisation de l'âge du Bronze récent à l'arrivée des Peuples de la mer et des Araméens. Sa composante principale, le babylonien, n'est désormais plus écrit, encore moins parlé au Levant. Quand les textes réapparaissent au I^{er} millénaire dans la région, ils sont en égyptien et en phénicien: ce *corpus*-ci, il est vrai, fort mince, ne porte pas trace de la bêche-de-mer du millénaire précédent. Les circonstances générales l'ont fait oublier, on le comprend sans peine, mais on ne saurait soutenir que des langues de ce type ne se sont pas recrées ensuite en Méditerranée. Nous ne les connaissons pas, c'est tout.

148. «No internal historical movement of jargon during the time of its use» (Silverstein, p. 620).

149. Decamp, p. 26.

150. L'absence de vocabulaire hourrite et hittite n'indique rien sur la datation: elle serait antérieure à la diffusion de ces langues au Proche-Orient occidental, donc environ au XVIII^e siècle; elle montre simplement que ceux qui les utilisaient n'étaient pas des acteurs dans le commerce levantin.

151. Decamp, p. 27.

152. A l'exception des noms propres qui ne prouvent rien, comme on l'a vu plus haut.

153. Pourtant langue "officielle" à Sidon.

Tableau-annexe
Le corpus de Tyr

Pour homogénéiser les citations du *corpus*, j'ai donné ce classement aux documents, classement provisoire, en attendant la publication des documents inédits.

1. Epoque d'El-Amarna (J. A. Knudtzon, *Die El-Amarna Tafeln*, Leipzig, 1915)

- 1.1 = EA 146
- 1.2 = EA 147
- 1.3 = EA 148
- 1.4 = EA 149
- 1.5 = EA 150
- 1.6 = EA 151
- 1.7 = EA 152
- 1.8 = EA 153
- 1.9 = EA 154
- 1.10 = EA 155

2. Fin du millénaire

- 2.1.1.1 = RS 94.2174. Lettre royale, du roi de Tyr au roi d'Ougarit.
- 2.1.1.2 = RS *Varia* 25 (*Syria* LIX [1982] 101-107). Lettre royale, du roi de Tyr au roi d'Ougarit.
- 2.1.2.1 = RS 17.424C+397B (*SMEA* [1996] 3). Lettre royale, du roi de Tyr au "préfet" d'Ougarit.
- 2.1.2.2 = RS 94.2595. Lettre royale, du roi de Tyr à un particulier.
- 2.2.1.1 = RS 34.167+175 (*RSO* VII [1991] n° 25). Lettre privée, de Šenni-šarri à Ur-Tešub.
- 2.2.1.2 = RS 94.2485. Lettre privée, de Šenni-šarri à Ur-Tešub.
- 2.2.1.3 = RS 94.2416+2418. Lettre privée, de Šenni-šarri à Ur-Tešub.
- 2.2.1.4 = RS 94.2500. Lettre privée, acéphale, de la même correspondance.
- 2.2.2.1 = RS 94.2286. Lettre privée, d'Ehli-Tešub à Ur-Tešub.
- 2.2.2.2 = RS 94.2412. Lettre privée, d'Ehli-Tešub à Ur-Tešub.
- 2.2.3 = RS 94.2601. Lettre privée, fragment acéphale.
- 2.2.4 = RS 94.2521. Lettre privée, fragment acéphale.
- 2.3 = RS 94.2199. Lettre privée, petit fragment.